

INVESTIR DURABLE ID #3

LE MAGAZINE DE LA FINANCE DURABLE

DOSSIER

Investissement socialement responsable : mode d'emploi



Trimestriel gratuit
SEPT-DÉC. 2019

www.linfodurable.fr

INTERVIEW

Eiffage : « Avec l'urgence climatique et sociale, il faut aller plus vite et fédérer les cerveaux »

page 20

ANALYSE

Formation à l'ISR, les CGP sur la voie de la connaissance

page 26

TRIBUNE

« Toute finance sera bientôt positive », par Jacques Attali

page 32



La gestion durable: les grandes tendances qui façonnent le monde ne devraient-elles pas façonner vos investissements?



Pictet-Clean Energy, Pictet-Timber
Pictet-Global Environmental Opportunities
Pictet-Emerging Markets Sustainable Equities
Pictet-European Sustainable Equities

[@PictetAM_FR](https://twitter.com/PictetAM_FR) [in](https://www.linkedin.com/company/pictet-asset-management) Pictet Asset Management France

 **PICTET**
1805 Asset Management

Édito

Nous assistons à une rentrée résolument placée sous le signe de l'écologie. Plus qu'un effet de mode, c'est une urgence qui se dessine devant nos yeux : climat, pollutions, biodiversité...l'avenir du vivant est en jeu, et l'humanité n'est pas en reste. Face à ce risque d'effondrement il resterait une toute petite fenêtre de tir pour (presque) tout changer, mais le temps presse. Dédier ce numéro spécial à l'ISR est une façon de rendre accessible un levier majeur du changement qui ne pourra être efficient que si tous les professionnels de l'écosystème finance se saisissent de l'opportunité. Il ne s'agit plus de « toiletter » des véhicules d'investissement, il s'agit de faire de la finance durable un outil majeur au service de la résilience et de la transition. Nous vous proposons ce trimestre une lecture dont l'ambition est d'imaginer un monde où nous serions #TousActeurs.

La Rédaction

Rédaction

Directeur de la Rédaction : Valère Corréard
Rédacteur en chef : Max Morgene
Journalistes et contributeurs : Jacques Attali,
Valère Corréard, Valérie Desgardin, Arnaud
Dewachter, Camille Dufétel, Pierre-Louis Henry,
Max Morgene, l'équipe de NOVAFI

Publicité

Responsable : Stéphanie Veaux
Chargée de développement : Chloé André

Communication et partenariats

Responsable : Ambre Saclier
Assistante : Aurore Tarbert

Directeur de la publication

Damien Comélieau

Routage et diffusion

Sud Routage
110, route de Rouquairol - 30900 Nîmes

Impression

Goubault Imprimeur
8, rue de Thessalie - BP 4429 - 44244 La
Chapelle-sur-Erdre cedex

Mise en page

Agence Apresta : Elodie Botte
Stereva communication
Illustration couverture : Nat Mikles
Illustrations : Flaticon

Photos

Shutterstock

INVESTIR DURABLE est édité par la SAS Valdamis
dont le siège social est au 59, boulevard Exelmans
75016 Paris

Magazine imprimé en France avec des encres
végétales, sur du papier composé à 50% de fibres
recyclées, par Goubault Imprimeur certifié ISO
14 001



ID #3

SEPT-DÉC. 2019

04 - 06

EN BREF
DES CHIFFRES...
ET DES FAITS

08 - 22

ALLER PLUS LOIN
DOSSIER

Investissement socialement responsable :
mode d'emploi **p.8**

INTERVIEW

« Avec l'urgence climatique et sociale, il faut
aller plus vite et fédérer les cerveaux » (Valérie
David, Eiffage) **p. 20**

FOCUS ENTREPRISE

ATR Aircraft : « Étant donné les débats actuels
(...) l'aviation devra répondre à un challenge
immense » **p. 22**

24 - 32

ANALYSES

3QA...

Alain Grandjean : « L'économie 'carbonée' est
très dominante et attire encore la très grande
majorité des financements » **p. 24**

ÉTAT DES LIEUX

Formation à l'ISR, les CGP sur la voie de la
connaissance **p. 26**

SANS FILTRE

Les questions des CGP **p. 28**

LE MOT DES EXPERTS

3 questions à Arnaud Dewachter sur le label
ISR adapté à l'immobilier **p. 30**

TRIBUNE

« Toute finance sera bientôt positive »,
par Jacques Attali **p. 32**

33 - 34

DATAS

SONDAGE

Les Français et l'ISR

PERFORMANCES

Les thématiques les plus prisées des
épargnants sont aussi les plus rentables,
par Novafi **p. 34**

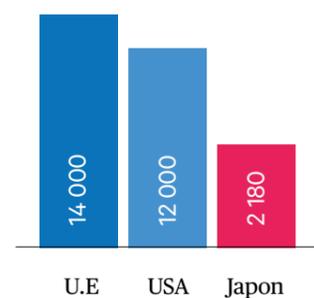


« Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, l'Europe a besoin d'investissements annuels supplémentaires de 175 à 290 milliards de dollars au cours des prochaines décennies. Nous voulons qu'un quart du budget de l'UE contribue aux actions pour le climat à partir de 2021. »

Valdis Dombrovskis, Commissaire européen à la Stabilité financière, aux Services financiers et à l'Union du marché des capitaux

Investissement durable en 2018

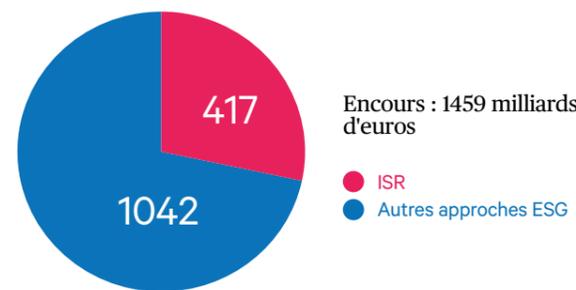
en milliards de dollars d'actifs



L'Europe reste le plus grand marché mondial pour l'investissement durable.

Source : 2018 Global Sustainable Investment Review, Global Sustainable Investment Alliance, Avril 2019

L'encours de la gestion Investissement Responsable en France fin 2018



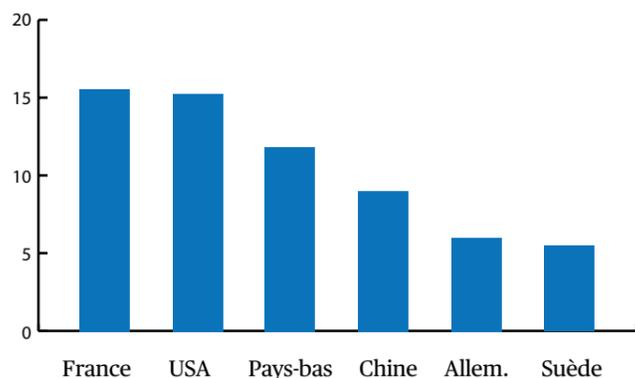
Source : « La gestion Investissement Responsable », Association française de gestion financière, Juin 2019

Taxonomie

Du 24 au 26 août 2019, lors du sommet du G7, les ministres des Finances des sept pays ont débattu autour de la possibilité d'une réorientation des flux financiers vers une économie bas carbone. L'éventualité d'une taxonomie commune sur les activités contribuant à la transition énergétique et le reporting extra-financier des entreprises proposés par le Groupe d'Experts Techniques de la Commission européenne après un an de travail sur le sujet ont notamment été évoqués.

Le marché des Green Bonds dans le monde

en milliards de dollars



15,3 milliards de dollars

La France se classe comme premier pays émetteur de Green Bonds

200 milliards de dollars

Nombre d'émissions totales que le marché devrait dépasser d'ici fin 2019

Source : Agence de notation Moody's

Loi pacte

Le 22 mai dernier, le Conseil constitutionnel valide l'une des mesures phares de la loi PACTE en ajoutant un second alinéa à l'article 1833 du Code civil. Ce dernier stipule qu'une société est « gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux ». Pour les entreprises volontaires, il est désormais possible de se doter d'une « raison d'être » les encourageant à donner du sens à leur activité

Article 173

Selon un rapport réalisé par le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers, seule la moitié des grands investisseurs publie l'ensemble des informations obligatoires sur leurs stratégies liées aux risques climatiques.

Loi énergie climat

Le 25 juillet dernier, les députés et sénateurs se sont accordés sur le projet de loi énergie-climat, qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, avec un impératif de diminution de 40 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030. Les dernières centrales à charbon devront fermer en 2022.

La place financière de Paris s'engage

Le 2 juillet, les principales organisations représentatives de la Place financière de Paris ont annoncé prendre de nouveaux engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, dont l'incitation de ses membres à adopter une stratégie « sans charbon », ou la création d'un « observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la place financière de Paris en matière de finance verte et durable ».

Objectifs de développement durable : les investisseurs particuliers privilégient la planète

Dans leur Agenda 2030 pour le développement durable, les Nations Unies ont identifié 17 objectifs pour parvenir à un monde plus durable et résilient pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Nous avons interrogé plus de 25 000 personnes dans 32 pays* afin de connaître leurs comportements en matière d'investissement durable. Nous leur avons notamment demandé quels objectifs de développement durable faisaient partie des thèmes essentiels sur lesquels les gérants de fonds devaient influencer les entreprises par leurs actions d'engagement. Les objectifs liés à la protection de la planète ont été jugés les plus importants globalement et notamment en Europe et sur le continent américain, devant ceux liés à la prospérité, aux personnes et à la paix.

L'affinité des particuliers avec la planète peut être comparée à leurs attitudes envers le changement climatique. 71 % des investisseurs estiment que le changement climatique est un phénomène réel qui affecte le monde. 40 % d'entre eux estiment que l'impact sera « significatif ». Néanmoins, 33 % des participants à l'enquête ne sont pas certains qu'il s'agisse d'un phénomène réel ou bien qu'il n'a pas d'impact sur le monde, ce qui reste très

Quels Objectifs de développement durable des Nations Unies font partie, selon les investisseurs, des thèmes essentiels sur lesquels les gérants de fonds doivent consulter et influencer les entreprises ? (classement de 1 à 4, sachant que les investisseurs répartissent 100 points entre les diverses catégories en fonction de l'importance qu'ils leur attribuent)



élevé. Au niveau régional, la plus grande proportion de sceptiques estimant que le changement climatique existe mais n'a pas d'impact sur le monde (ou qui ne pensent pas qu'il s'agisse d'un phénomène réel) se trouve en Europe. Cependant, la part des investisseurs européens jugeant que l'impact des bouleversements climatiques est significatif est néanmoins proche de la

moyenne mondiale (39 %, contre une moyenne de 40 %) et supérieure au chiffre observé en Asie (34%). Et si l'on considère les pays individuellement, les Etats-Unis ont le plus fort pourcentage d'investisseurs (7 %) affirmant qu'ils ne croient pas à la notion de changement climatique anthropique (c'est-à-dire lié aux activités humaines).

Cette attitude a-t-elle un impact sur la façon dont les investisseurs gèrent leurs finances personnelles ? Oui, car la majorité des personnes interrogées dans le monde (63 %) estime que le changement climatique aura un impact sur ses investissements. Près d'un quart (24 %) des investisseurs estime même que cet impact sera significatif.

Inversement, les investisseurs pensent que leurs finances personnelles peuvent avoir un impact sur le monde en général. En effet, près de deux tiers des personnes interrogées (60 %) estiment que leurs choix d'investissement individuels peuvent faire la différence pour bâtir un monde plus durable. Ainsi, ils sont également 61 % à estimer que les facteurs de durabilité devraient être pris en compte par tous les fonds d'investissement, et pas uniquement par ceux spécifiquement conçus comme des produits « durables ».

Enfin, la génération X apparaît légèrement plus concernée par le développement durable que la génération Y : 61 % des 38-50 ans tiennent systématiquement compte des facteurs de durabilité lors de la sélection d'un produit d'investissement (contre 59 % des 18-37 ans) et 64 % pensent que leurs investissements individuels peuvent directement contribuer à un monde plus durable (contre 60 % de la génération Y et 57 % des baby-boomers).

* En avril 2019, Schroders a missionné Research Plus pour mener une enquête indépendante en ligne auprès de plus de 25 000 particuliers dans 32 pays, notamment en Allemagne, en Australie, au Brésil, au Canada, en Chine, en France, en Inde, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Selon cette enquête, un « investisseur » correspond à toute personne envisageant d'investir au moins 10 000 euros (ou une somme équivalente) au cours des 12 prochains mois et ayant modifié ses placements au cours des dix dernières années.

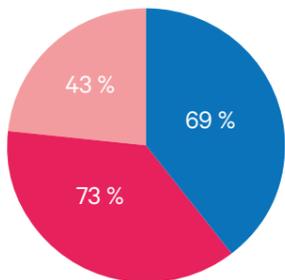
« À Paris comme à Berlin, la protection du climat et la finance verte en particulier figurent désormais parmi les priorités de l'agenda politique »

Sylvie Goulard, sous-gouverneur de la Banque de France

Les investisseurs

73 % des investisseurs français pensent que leurs investissements relevant de l'ISR et des critères ESG ont créé un impact positif

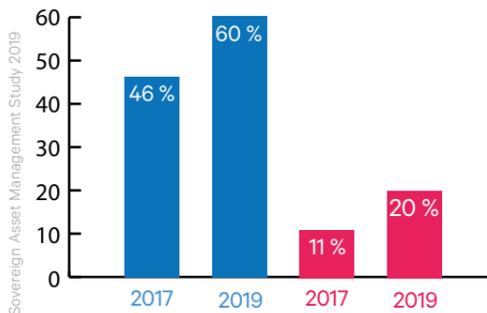
« New survey reveals that investors are positive about their responsible impact », NN Investment Partners, Juillet 2019



sur 290 investisseurs professionnels

- Investisseurs Français
- Investisseurs Allemands
- Investisseurs Belges

Prise en compte des critères ESG entre 2017 et 2019



Source : Invesco Global Sovereign Asset Management Study 2019

Sur 139 directeurs d'investissements représentant plus de 20 000 milliards de dollars d'encours

- 68 fonds souverains
- 71 banques centrales



64 % de 5000 investisseurs individuels européens possédant au minimum **50 000 euros** d'épargne financière se déclarent prêts à investir au moins une partie de leur épargne en ISR.

Source : BNP Paribas Asset Management

Les entreprises

Sur 1813 entreprises totalisant 171 milliards d'euros de chiffre d'affaires et accompagnées par des fonds :

606

ont abordé la RSE au moins une fois en 2018 en conseil de surveillance / d'administration .

+ 30% de progression sur un an

271

portent un suivi de leur empreinte carbone

+ 23% comparé à 2017

1239

femmes sont membres des conseils d'administration ou de surveillance

+ 36% comparé à 2017

38 % des établissements industriels français de 20 salariés ou plus ont consacré, en 2017, 1,4 milliard d'euros pour la protection de l'environnement, en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente qui avait déjà vu une diminution de **13 %**.

Source : Institut National de la statistique et des Études Économiques

100 milliards de dollars de subventions mondiales sont allouées par les pays pour les énergies renouvelables contre **372 milliards** pour les énergies fossiles.

Source : « Étude sur l'investissement socialement responsable (ISR) en France et dans quatre autres pays européens », BNP Paribas Asset Management, décembre 2018

Le 18 juin, le Groupe d'Experts Techniques de l'Union Européenne a publié une version actualisée du Standard Européen pour les Green Bonds. Son objectif : donner plus de crédibilité au marché des obligations vertes.

Fil d'actu

11 juin 2019

La secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson inaugure le label Greenfin. Ce dernier remplace le label TEEC. Valable une année renouvelable, il sera délivré par Novethic, EY France et l'Afnor aux fonds investissant dans des sociétés durables.

27 juin 2019

Un appel a été passé par 477 des plus grands investisseurs mondiaux, demandant à ce que les États du G20 respectent l'Accord de Paris.

Début juillet 2019

Le Crédit Agricole adopte une stratégie climat Groupe alignée sur l'Accord de Paris afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique.

10 juillet 2019

Huit des fonds privés les plus importants au monde, représentant un capital de 15 000 milliards \$, se sont engagés à prendre en compte le climat dans leurs investissements en constituant une coalition dénommée « One Planet ».

22 juillet 2019

Le Fonds de réserve pour les retraites va approfondir ses réflexions sur l'investissement responsable lors des quatre prochaines années.

26 juillet 2019

La Banque européenne d'investissement déclare vouloir arrêter tous les financements aux énergies fossiles d'ici fin 2020.

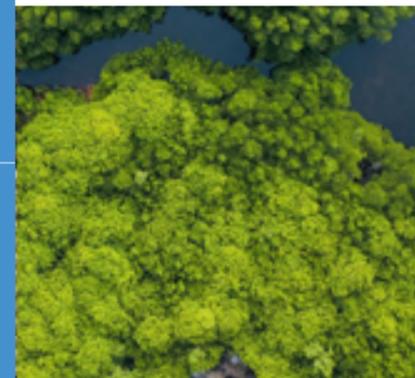
14 août 2019

La filiale de la SNCF a emprunté 100 millions d'euros sur un siècle pour l'entretien durable de ses infrastructures. Cet emprunt, que SNCF Réseau s'engage à rembourser en 2119, est le premier du genre dans le marché des Green Bonds.

19 août 2019

Près de 200 grands patrons américains, dont ceux d'Amazon ou de BlackRock, s'engagent à mettre sur le même plan les intérêts de leurs actionnaires et la mission sociale de leur entreprise.

Meeschaert AM accompagne la transformation vers une économie durable



Les fonds ISR de partage MAM Transition Durable Actions et MAM Transition Durable Obligations permettent aux investisseurs de bénéficier de l'expertise unique du groupe Meeschaert en termes de gestion ESG et d'investir de façon innovante sur la thématique de la transition écologique, énergétique et sociale.

Meeschaert AM réaffirme son engagement environnemental en proposant une nouvelle gamme ISR composée des fonds MAM Transition Durable Actions et MAM Transition Durable Obligations. Les investissements sont réalisés respectivement en actions internationales et en obligations libellées en euro appartenant aux pays de l'OCDE, et sont destinés à accompagner la transformation vers une économie durable.

« Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme », explique Aurélie Baudhuin, Directeur général délégué et Directeur de la recherche ISR de Meeschaert AM. « Agir en faveur d'une transition durable est donc une urgence tant environnementale, écologique et sociale qu'économique ». Avec ces fonds, la société de gestion démontre de nouveau ses convictions et renforce sa position historique en faveur d'une transition durable, porteuse de performance financière et source d'identification de risques et d'opportunités.

Cette démarche innovante s'illustre au travers de quatre grandes spécificités : l'accompagnement par des experts, la prise en compte de la transition dans son intégralité (énergétique, écologique et sociale), le développement d'empreintes et le mécanisme de partage

Cette démarche innovante s'illustre au travers de quatre grandes spécificités : l'accompagnement par des experts, la prise en compte de la transition dans son intégralité (énergétique, écologique et sociale), le développement d'empreintes et le mécanisme de partage

Expertise : le comité d'experts, un mode de gouvernance original

De manière consultative, un comité d'experts externes indépendants, sous l'égide de la Fondation GoodPlanet, du Fonds de Dotation pour la Biodiversité et en partenariat avec l'association I4CE, apporte un

éclairage spécifique sur les grandes thématiques environnementales.

Transition : un périmètre d'investissement défini en fonction de trois catégories d'indicateurs

Pour répondre à ces enjeux, Meeschaert AM se base sur une sélection de titres reposant sur trois indicateurs : une partie « Solutions » avec des entreprises qui, par leur offre de produits et/ou de services, apportent des réponses concrètes aux problématiques de la transition énergétique et écologique. Une catégorie « Best effort », soit des sociétés de secteurs carbo-intensifs s'inscrivant dans un cadre de transition vers un modèle plus durable. Et enfin un axe « Best performance », c'est-à-dire les entreprises les plus performantes de leur secteur d'activité au regard du scénario 2°C.

Compte tenu de ces critères sélectifs, moins de 40 % des valeurs analysées sont éligibles et intégrées au périmètre d'investissement de ces fonds. Au-delà de l'aspect environnemental, Meeschaert AM attache également une importance particulière à la prise en compte des critères sociaux dans son processus d'investissement, avec l'ambition de s'inscrire dans une transition juste et inclusive.

Empreintes : des présentations innovantes d'indicateurs de performance sociale et environnementale

Attachée à démontrer la valeur ajoutée sociale et environnementale des investissements, Meeschaert AM a renforcé son évaluation de l'impact du fonds MAM Transition Durable Actions en réalisant des empreintes eau, alimentation et sociale, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable des Nations unies. La mesure de celles-ci est réalisée en interne à travers un suivi approfondi :

- Empreinte eau : les indicateurs portant sur la préservation des ressources en eau (exposition aux zones de stress hydrique, fourniture d'accès à l'eau potable, qualité de l'eau fournie, amélioration de la performance des réseaux de distribution, etc.),
- Empreinte alimentation : il s'agit d'éva-

Meeschaert AM gère 1,5 milliard d'euros au 30 juin 2019 et exerce ses compétences dans les gestions actions, taux, convertibles, flexibles et de rendement absolu en utilisant des supports d'investissement très variés. Pionnière en ISR en France, sa dernière innovation a consisté, en juillet 2019, à lancer les fonds MAM Transition Durable Obligations et MAM Transition Durable Actions, dont elle publie les trois premières empreintes.

luer les entreprises en termes d'engagement en faveur d'une alimentation saine et durable (présence dans les régions les plus exposées aux problématiques de malnutrition ou d'obésité, réduction des déchets alimentaires, mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes, etc.).

• Empreinte sociale : ces indicateurs permettent de présenter la création de valeur sociale des entreprises au sein du portefeuille, en fonction de leur positionnement en matière de transition énergétique (création d'emplois pour les entreprises développant des solutions, formation et conditions de travail pour les entreprises en transition).

Ces études sont destinées à être produites régulièrement, et à être consolidées par d'autres thématiques : des empreintes additionnelles sont en cours de réflexion, notamment sur la biodiversité et la préservation du capital naturel.

Partage : des fonds de partage au profit de la Fondation GoodPlanet et du Fonds de Dotation pour la Biodiversité

Enfin, l'engagement de Meeschaert AM se traduit également par un partage de la valeur créée. MAM Transition Durable Actions et MAM Transition Durable Obligations étant des fonds de partage, jusqu'à 35 % des frais de gestion nets (en fonction du montant moyen de l'actif net) peuvent être reversés à la Fondation GoodPlanet (part C) et au Fonds de Dotation pour la Biodiversité (part R).



Investissement socialement responsable : **mode d'emploi**

Qu'est-ce que l'Investissement Socialement Responsable ?

Le terme Investissement Socialement Responsable (ISR) désigne, au sens large, la prise en compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissements. Autrement dit, il s'agira donc de sélectionner les valeurs éligibles non plus au seul regard de l'analyse financière classique, mais également selon leur comportement en matière de développement durable.

« L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »

Définition de l'ISR par l'Association Française de la gestion Financière (AFG) et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Comment est-ce que ça fonctionne ?

Pour constituer leurs fonds ISR, les sociétés de gestion sélectionnent ainsi des actifs (actions, obligations, monétaire, immobilier) au regard de critères financiers classiques, mais aussi de critères extra-financiers, réunis en trois piliers dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) :

Critères environnementaux

Concernent l'impact direct ou indirect de l'activité d'une entreprise sur l'environnement. Sont par exemple pris en compte les politiques d'économie d'énergie ou de gestion des ressources et des déchets, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Critères sociaux

Concernent l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'ensemble de ses parties prenantes. Le respect des droits des salariés, la gestion des ressources humaines ou la qualité du dialogue social sont ainsi concernés.

Critères de gouvernance

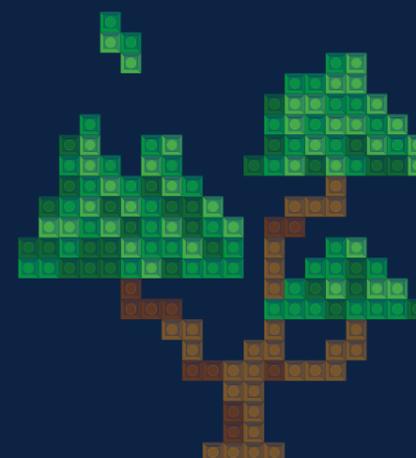
Portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Ils recouvrent notamment les mesures anti-corruption, la relation avec les actionnaires, la rémunération des dirigeants ou encore l'équilibre des pouvoirs.



EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV EURO SUSTAINABLE GROWTH

UN AVENIR DURABLE PREND RACINE DANS L'AUDACE.



EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR

edmond-de-rothschild.com

Les investissements du fonds sont soumis aux fluctuations des marchés actions et de taux d'intérêt. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection et présente donc un risque de perte en capital. Les investisseurs encourent le risque de potentiellement recouvrir une somme inférieure au montant qu'ils ont investi. Document non contractuel exclusivement conçu à des fins d'information. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible sur le site <http://funds.edram.com> ou gratuitement sur simple demande. DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIÉTÉ DE GESTION : EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08. Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros. Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris.



Comment sont évalués les émetteurs en matière ESG ?

L'évaluation extra-financière peut être effectuée en interne, par les gestionnaires d'actifs selon des modèles propriétaires, ou réalisée par des agences de notation indépendantes. Ces dernières, apparues dans les années 90, évaluent et notent les émetteurs sous le prisme de leurs pratiques ESG, en se basant sur des données publiques, des études de terrain ou encore des rencontres avec les parties prenantes, selon un référentiel qui leur est propre. On peut citer par exemple Vigeo Eiris, racheté en avril 2019 par l'agence de notation Moody's, Ethifinance, MSCI, Sustainalytics ou Oekom.

Certaines sociétés de gestion utilisent également les données fournies par les agences, qu'elles pondèrent selon des méthodologies-maison.

Comment sont composés les fonds ISR ?

Selon sa philosophie, chaque fonds sélectionne des critères pour définir son univers d'investissement. En fonction de la nature de ces critères, on parle de :

Exclusion

Les fonds éliminent de leur univers d'investissement certains secteurs ou entreprises en raison de leur activité. On distingue l'exclusion normative, qui concerne les émetteurs qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...) et l'exclusion sectorielle, qui touche ceux dont le secteur d'activité est jugé néfaste pour la société ou l'environnement. Des secteurs comme ceux du charbon et des énergies fossiles, de l'armement ou du tabac peuvent ainsi être exclus pour des raisons éthiques ou environnementales ;

Best-in-class

Les fonds retiennent les émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. Sont exclus les émetteurs les moins bien notés, sans biais sectoriel ;

Best-in-universe

Ne sont sélectionnés que les émetteurs les mieux notés, indépendamment de leur secteur d'activité. Certains secteurs peuvent ainsi être intégralement écartés ;

Approche thématique

Consiste quant à elle à investir dans des entreprises actives sur des secteurs liés au développement durable, tels que les énergies renouvelables, l'eau ou la santé ;

Engagement actionnarial

Consiste, pour les investisseurs, à influencer le comportement des entreprises en favorisant l'adoption de pratiques responsables par le biais d'un dialogue avec les entreprises et d'une participation active aux assemblées générales ;

Impact Investing

Désigne, selon le Global Impact Investing Network (GIIN), des « investissements faits dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux en même temps qu'un rendement financier ».

A noter qu'un fonds peut mixer plusieurs approches, en appliquant par exemple un premier filtre d'exclusion sur des secteurs controversés puis en opérant une sélection Best-in-class. Selon les données de l'AFG, cette dernière représente encore aujourd'hui l'approche la plus courante dans l'Hexagone, mais à en croire les chiffres de Novethic, c'est l'ISR « de conviction », plus sélectif et regroupant les fonds thématiques et Best-in-universe, qui tire aujourd'hui essentiellement la croissance du marché*.



Aviva Investors propose aux investisseurs de participer à la transition énergétique



Françoise Cespedes, gérante actions européennes et gérante du fonds Aviva Investors Climate Transition European Equities

Lancé en juillet 2019, le fonds Aviva Investors Climate Transition European Equities poursuit un double objectif : participer aux grands enjeux du développement durable tout en répondant aux exigences de rentabilité des investisseurs.

climatique. Au sein de la poche transition, hormis les activités en lien avec les combustibles fossiles à forte intensité carbone, aucun secteur n'est exclu, mais nous écartons les acteurs les plus à risque pour ne garder que les sociétés les mieux-disantes et les plus engagées dans la transition énergétique.

Pourquoi un fonds sur la thématique de la transition énergétique ?

La dégradation climatique représente un risque systémique pour la vie sur terre et, par conséquent, pour l'économie mondiale. En partant de ce constat d'urgence, et en tant qu'investisseur engagé, Aviva Investors a créé une stratégie thématique abordant cette transition climatique. Les sphères de la finance et du climat se rejoignent en effet dans la mesure où la transition énergétique et écologique fait peser un risque majeur sur de nombreuses entreprises, dont les actifs pourraient perdre de leur valeur. Il est donc indispensable de prendre en compte le risque climatique dans la gestion.

Quelle est l'originalité de ce fonds ?

Le fonds a une approche différenciante puisqu'il cible deux types de sociétés : il ne se cantonne pas aux sociétés qui apportent des solutions pour faire face au changement climatique; mais recherche également les entreprises en transition, exposées au risque climatique qui mettent en place les actions nécessaires pour faire évoluer leur business model. Le fonds se compose ainsi de deux poches, dont les pondérations varieront en fonction des opportunités d'investissement. En ce qui concerne la poche solutions, les entreprises sélectionnées doivent réaliser une part significative de leur chiffre d'affaires en proposant des produits et services permettant de lutter contre le changement

Ce fonds investit donc dans des sociétés exposées au risque climatique. Pouvez-vous nous expliquer ce choix ?

Notre volonté, en lançant ce fonds, était de faire évoluer les pratiques en accompagnant les entreprises sur le chemin de la transition. C'est pour cela que notre univers d'investissement ne se limite pas aux fournisseurs de solutions mais s'étend également aux entreprises exposées au risque climatique qui font le choix de faire évoluer leur modèle économique pour assurer leur pérennité et créer de la valeur dans un environnement en profonde mutation.

Pouvez-vous nous donner des exemples de valeurs auxquelles la poche solutions est exposée ?

Signify, le spin-off de Philips Lighting, opère sur le marché porteur des éclairages LED, dont elle est l'un des leaders mondiaux. Ces éclairages qui permettent de réduire la consommation d'énergie de l'ordre de 50% par rapport aux éclairages traditionnels, représentent aujourd'hui plus de 70% des ventes du groupe. Autre exemple, le groupe hollandais Boskalis, qui pose des câbles sous-marins pour l'éolien off-shore et réalise notamment des aménagements d'espaces côtiers (digues, remblayage) dont la demande s'accroît sous l'effet du changement climatique et de l'urbanisation croissante.

Et en ce qui concerne la poche transition ?

Nous avons retenu Danone qui présente un niveau de risque transition élevé dans la mesure où son activité est fortement exposée à l'agriculture, secteur qui contribue significativement aux émissions de gaz à effet de serre. Le groupe s'engage en effet pour une alimentation plus saine et moins « carbonée », en proposant de plus en plus de produits d'origine végétale en alternative aux produits laitiers. La société vise à générer 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur les glaces et yaourts d'origine végétale (contre 1,7 milliard à l'heure actuelle), ce qui pourrait représenter entre 15 et 20% de son chiffre d'affaires total à horizon 2025.

Le fonds a-t-il des biais sectoriels marqués ?

S'agissant d'une gestion de conviction, le fonds ne suit pas un indicateur de référence et prend des paris marqués. Avec 70 lignes au maximum, le portefeuille est donc relativement concentré. En ce qui concerne les biais sectoriels, le fonds est naturellement plus exposé aux activités qui bénéficieront dans les années à venir des importants investissements pour faire face au changement climatique, à savoir les énergies renouvelables, la chimie, ou encore le matériel électrique.

Aviva Investors Climate Transition European Equities est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois de Aviva Investors. Aviva Investors France est gestionnaire par délégation. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. La valeur d'un investissement et des éventuels revenus attachés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et l'investisseur pourrait ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Aviva Investors France. Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. FA19/0111/04/032020

Que pèse l'ISR aujourd'hui ?

Selon les chiffres de l'AFG, les encours de la gestion Investissement Responsable (toutes approches) s'élevaient à 1 458 milliards d'euros en France fin 2018, dont 417 milliards en ISR, qui représenterait désormais plus d'un dixième des encours gérés dans l'Hexagone.

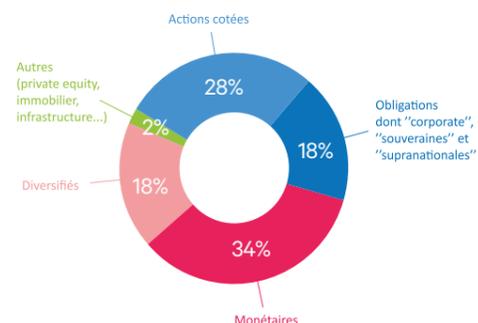
Évolution des encours (en milliards d'euros) entre 2017 et 2018...



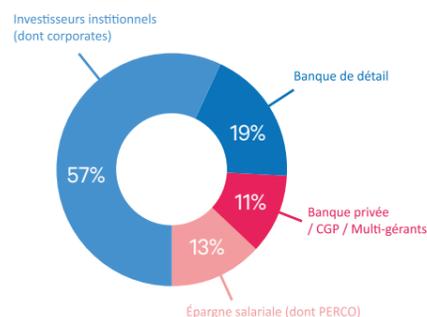
Au global (mandats ISR compris), les titres obligataires représentent 56 % des encours ISR, devant les actions cotées (16 %). Sur les seuls fonds ISR en revanche, la répartition est plus équilibrée entre la catégorie des taux (obligataires et monétaires) et celles orientées actions, relève l'AFG.

Concernant la répartition par type de clientèle, celle-ci se fait encore largement au profit des investisseurs institutionnels au global, qui pèsent pour 84 % de l'encours ISR total, les mandats ISR représentant à eux seuls 266 milliards d'euros. Les encours des fonds ISR (151 milliards d'euros) se partagent quant à eux entre les investisseurs institutionnels et les épargnants particuliers (43 %).

Répartition des encours selon les catégories de fonds d'investissement ISR (151 milliards d'euros)



Ventilation de l'encours des fonds d'investissement ISR par type de clientèle (151 milliards d'euros)



Et dans le monde ?

Selon la Global Sustainable Investment Alliance (GSIA), l'investissement « durable » représentait 30 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion en 2018, en progression de 34 % sur deux ans.

Pourquoi la collecte reste-t-elle encore relativement faible auprès des épargnants ?

Les différentes études portant sur le comportement des épargnants français envers l'investissement socialement responsable montrent régulièrement un défaut d'information sur l'ISR, notamment de la part des intermédiaires financiers, qui proposent encore peu ce type de produits à leurs clients. Pourtant, ces sondages révèlent également l'attente grandissante des épargnants pour des produits incluant les enjeux du développement durable.

Voir sondage page 33 'Les Français et l'ISR'

Investissement socialement responsable : mode d'emploi

La finance durable progresse, DPAM aussi

Malgré un historique déjà riche, la finance durable continue à connaître de profondes mutations, en particulier sur trois plans. Tout d'abord, la pratique de l'investissement socialement responsable a désormais délaissé les pures stratégies d'exclusion et de best-in-class, qui ne sont plus forcément adaptées à la demande du marché -, au profit d'approches plus mixtes, accordant une place prépondérante au dialogue et à l'engagement. Ce nouveau cap est illustré notamment par les travaux des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Ensuite, les entreprises elles-mêmes, de plus en plus conscientes de l'impact de l'extra-financier sur les décisions d'investissement, se montrent beaucoup plus réactives voire proactives sur ces questions. Elles cherchent à la fois à mieux comprendre les méthodologies qui motivent ces décisions ainsi que leurs choix de vote et à inscrire dans leurs stratégies des objectifs quantitatifs en matière d'ESG. Elles vérifient notamment comment elles sont notées par les agences de notation extra-financière, envers lesquelles elles se montrent également plus critiques. Elles se fixent aussi des objectifs d'amélioration de rating avec des échéances déterminées, en identifiant les points sur lesquels elles doivent travailler.

Enfin, la réglementation est le dernier levier important qui fait bouger les lignes, avec beaucoup de changement en particulier pour les institutionnels. Le Plan d'action de la Commission européenne notamment, en élaborant une première taxonomie des actifs verts, met une pression supplémentaire sur les investisseurs, insistant sur leur responsabilité fiduciaire en ce qui concerne la prise en compte des facteurs ESG.

Les révisions à venir des grandes directives européennes du secteur financier et bancaire vont également avoir des répercussions importantes sur l'investisseur particulier : par exemple, les assureurs

devront davantage justifier la façon dont ils intègrent les facteurs ESG et les conseillers financiers seront amenés à demander à leurs clients leurs préférences en matière de développement durable.

Il est donc essentiel pour les acteurs du secteur de s'adapter à ces changements et c'est la raison pour laquelle DPAM (Degroof Petercam AM) s'applique en permanence à rester pionnier et innovateur sur ces sujets. En premier lieu en restant fidèle à sa philosophie historique « Active, Sustainable, Research-driven, » basée sur la qualité de l'information et de la recherche. Ce qui se formalise par le développement de modèles propriétaires de recherche interne, en étroite collaboration avec les équipes de gestion.

Ensuite, en créant de nouveaux outils adaptés aux enjeux à la fois financiers et ESG, tels que la stratégie obligatoire Climate Trends Sustainable, qui repose sur la sélection d'obligations vertes, mais également d'obligations classiques émises par des sociétés cherchant à apporter des réponses aux enjeux de la transition énergétique ou par des entreprises de secteurs carbo-intensifs en pleine mutation et qu'il est nécessaire d'accompagner dans leur transition.

Enfin, et parce que le rôle d'un investisseur responsable est également de transmettre les bonnes pratiques et de partager la connaissance, DPAM a également développé une politique de dialogue avec les investisseurs et les différentes parties prenantes. Ceci afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux associés à ces thématiques. Il peut s'agir des institutionnels, qui doivent être accompagnés notamment dans un contexte d'évolution réglementaire et qui se posent de nombreuses questions sur la composition de leurs portefeuilles. Mais aussi des investisseurs retails, qui ont parfois du mal à comprendre la présence de certains secteurs dans des fonds ISR.



Ophélie Mortier, Responsable de la stratégie ISR chez DPAM

Dans cette optique, DPAM a lancé récemment la plateforme sustainabilityknowledgecentre.be, disponible en cinq langues et qui adresse des questions centrales régulièrement soulevées par des clients ou des prospects, via des vidéos pédagogiques et de la documentation.

Cet engagement s'inscrit pleinement dans le cadre des PRI, dont DPAM a de nouveau reçu le plus haut rating A+ pour la troisième année consécutive, et dont la cinquième grand principe insiste sur la coopération des acteurs de l'investissement responsable avec leurs différentes parties prenantes.

Quelles sont les garanties qu'un fonds est ISR ?

Il n'existe aujourd'hui pas de définition ni de standard universel pour l'ISR, qui recouvre des stratégies et des degrés de conviction parfois bien différents. Mais pour aider les investisseurs à identifier les fonds qui prennent en compte la notation ESG dans leur grille de sélection des émetteurs, mais également pour sensibiliser le grand public à cette thématique, différents labels ont vu le jour en France. Il s'agit des labels ISR et Greenfin, portés par le gouvernement, et du label CIES, consacré à l'épargne salariale. Ces labels garantissent aux investisseurs la transparence et la traçabilité de leurs placements et permettent de promouvoir les produits responsables auprès du grand public.



Label ISR

Créé par le ministère de l'Économie et des Finances, le label ISR « a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables pour les épargnants en France et en Europe ». Son attribution repose sur l'analyse de critères distribués autour de six piliers. Une fois l'audit terminé et en cas de réponse positive de la part de l'organisme de certification, le label est attribué pour une durée de trois ans, pendant laquelle des contrôles intermédiaires sont effectués.



Label Greenfin

Lancé fin 2015, le label le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat », ou « TEEC ») annonce pour sa part l'ambition de « mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique », en garantissant aux investisseurs que leurs fonds contribuent au financement de la transition écologique et énergétique.

30 fonds labellisés, 57 milliards d'euros d'encours, 49 sociétés de gestion

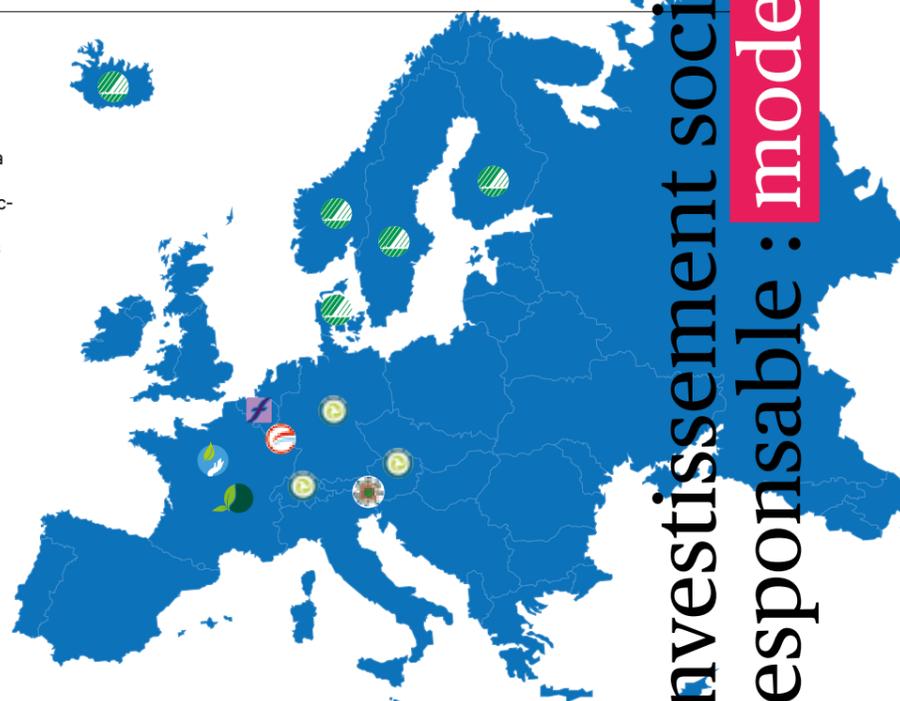
31 fonds gérés par 23 sociétés de gestion bénéficient du Label Greenfin pour un total de 7 milliards d'euros d'encours.

Et en Europe ?

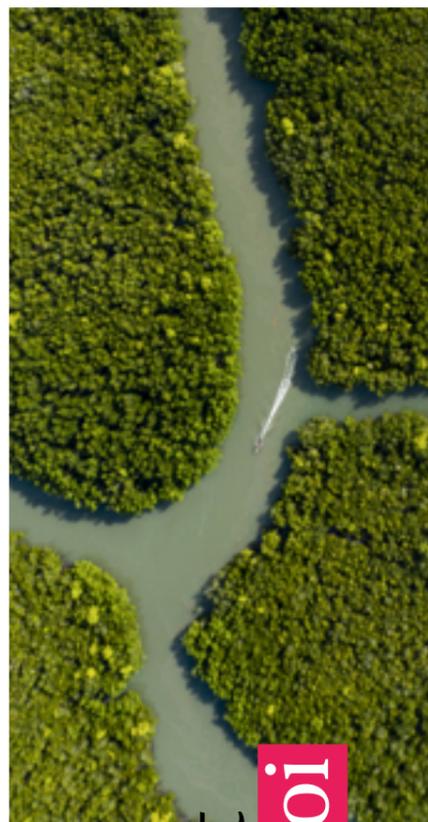
D'autres labels et standards existent en Europe, et sont répertoriés dans le « Panorama des labels européens Finance Durable » de Novethic, qui en dresse les principales caractéristiques et pointe notamment l'hétérogénéité des méthodologies. Les cahiers des charges de chacun de ces standards sont consultables sur les sites officiels.

Carte d'Europe des labels verts

- Nordic Swan Ecolabel
- Febelfin QS
- FNG-Siegel
- Label ISR
- Label Greenfin
- LuxFLAG



Investissement socialement responsable : mode d'emploi



Avec le label ISR, votre épargne agit pour un monde plus responsable

Lancé officiellement en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label ISR a pour ambition d'aider les épargnants à mieux identifier les produits d'investissement socialement responsable.

Premier de son genre en Europe, il distingue les fonds sélectionnant les entreprises dans lesquelles ils investissent au regard de critères financiers classiques, mais également de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il offre ainsi une information simple et fiable aux particuliers qui ont dès lors la possibilité de choisir, via leur comptes-titres ordinaire, leur épargne salariale ou encore leur assurance-vie, d'encourager une économie et des comportements plus responsables, et ce, sans jamais renoncer à la performance financière.

Soutenu par les pouvoirs publics, le label ISR est attribué par des organismes indépendants homologués, à l'issue d'un processus rigoureux. Les fonds certifiés doivent ainsi répondre à un cahier des charges strict défini par arrêté ministériel et élaboré autour de six piliers les engageant en particulier à une trans-

parence renforcée sur leurs stratégies et leurs objectifs. Une fois labellisés, pour une durée de trois ans, les fonds font ensuite l'objet de contrôles et d'audits réguliers afin de déterminer si leurs règles de gestion sont conformes aux exigences du label.

Outil innovant, le label ISR a connu, pendant ses trois premières années d'existence, un fort engouement, avec à ce jour 230 fonds labellisés répartis entre 49 sociétés de gestion, pour 57 milliards d'euros d'encours. Et ce succès devrait se poursuivre, poussé par une demande grandissante de labellisation de la part des sociétés de gestion étrangères et les changements réglementaires amorcés par la loi PACTE, qui introduit l'obligation pour tous les contrats d'assurance-vie de proposer au moins un fonds labellisé ISR, Greenfin (anciennement TEEC) ou solidaire.



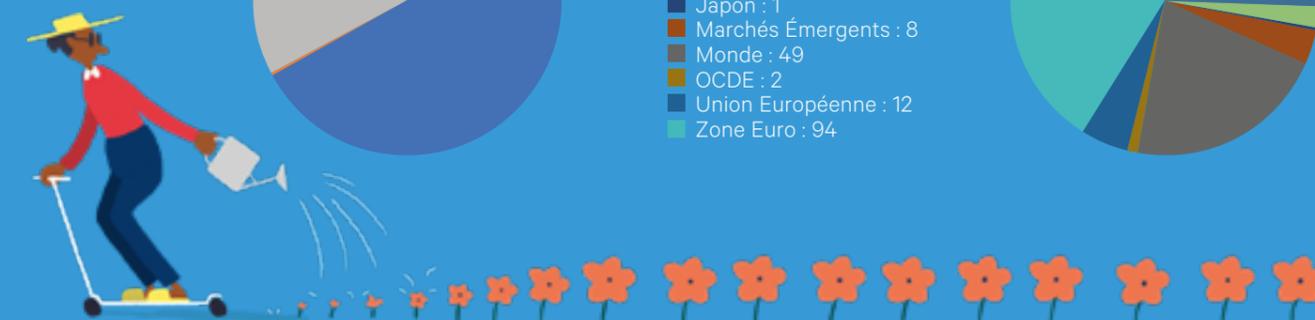
Pour consulter...

- La liste complète des fonds et sociétés labellisés
- Le cahier des charges du label
- De la documentation sur l'investissement socialement responsable
- L'actualité du label

Rendez-vous sur www.llelabelisr.fr



Ventilation des fonds labellisés ISR par...



Investissement socialement responsable : mode d'emploi

Code de transparence AFG/FIR/EU-ROSIF

Depuis 2010, tous les fonds se réclamant de l'ISR sont tenus de répondre aux exigences du Code de transparence de l'AFG et du FIR et, au niveau européen, du Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif). Ce Code leur demande de donner des « informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées », dans le but de permettre à l'ensemble des parties prenantes, notamment investisseurs et épargnants, de mieux comprendre les politiques et pratiques ESG qu'ils ont mises en place. L'ensemble des fonds signataires sont listés sur les sites de l'AFG et du FIR.

Un plan d'épargne entreprise (PEE) ou de retraite collective (PERCO)

Aujourd'hui, il existe de nombreux fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) gérés selon les règles de l'ISR. Certaines gammes ISR sont d'ailleurs labellisées par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES). Selon l'AFG, fin 2017, plus d'un euro sur quatre en épargne salariale était investi en ISR.

Un **compte-titres** ordinaire

Un plan d'épargne en actions (PEA)

qui permet de gérer un portefeuille d'actions ou de fonds d'investissement en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse à condition de le conserver au moins cinq ans. Pour savoir si un fonds ISR est éligible au PEA, il est notamment possible de se rendre sur le site Morningstar, dont l'outil « sélecteur de fonds » propose de filtrer les produits selon cette compatibilité ;

Certains produits d'épargne retraite individuelle (Madelin, plan d'épargne retraite populaire...).

Une assurance-vie en Unités de Compte, si le fonds visé est éligible. C'est alors la fiscalité de l'assurance-vie qui s'applique ;



Quelle est la différence avec la finance solidaire ?

A la différence de l'ISR, avec qui elle partage une ambition commune, la finance solidaire permet de diriger son argent vers des entreprises non cotées, souvent absentes des circuits financiers classiques, et est largement portée par des épargnants et des investisseurs particuliers.

Il existe plusieurs manières d'épargner solidaire :

- Souscrire un fonds solidaire dans le cadre d'un PEE ou PERCO ;
- Souscrire au capital d'une entreprise solidaire ;
- Souscrire un placement solidaire auprès d'une mutuelle d'assurance ou d'une banque.



Lancé en 1997, le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne. Il assure, entre autres, aux épargnants et aux investisseurs que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. Il garantit également que l'information sur ces produits est régulièrement actualisée et qu'elle est accessible aux épargnants.

Comment trouver des fonds ISR ?

Les fonds ISR sont répertoriés sur un certain nombre de sites dont notamment celui du label public ISR. Mais également chez des acteurs comme Novafi ou Novethic, qui en listent les caractéristiques et proposent généralement des filtres afin de vérifier par exemple l'éligibilité à un produit, les approches adoptées ou encore les éventuelles labellisations. Les conseillers financiers (banquiers, assureurs, conseillers en gestion de patrimoine...) sont tout désignés pour accompagner les investisseurs individuels dans l'identification des fonds et dans la sélection des solutions de placement ISR, selon les objectifs, les risques et la capacité d'investissement.

Enfin, la documentation propre à chaque fonds (prospectus, rapports mensuels...) renferme généralement de précieuses informations notamment sur les objectifs de gestion et les méthodologies d'investissement.

L'ISR rapporte-t-il autant qu'un investissement classique ?

La crainte d'une sous-performance financière induite par la réduction volontaire de l'univers d'investissement constitue encore aujourd'hui l'un des principaux freins à l'essor de l'ISR, pointent régulièrement les enquêtes menées sur le sujet*.

Pourtant, la littérature académique et de nombreuses études réalisées par des acteurs financiers tendent depuis maintenant plusieurs décennies à démontrer que la prise en compte de critères ESG n'entraîne pas systématiquement une rentabilité inférieure, même si la grande variété d'approches de gestion empêche de tirer des conclusions absolues. Il est donc tout à fait possible de trouver des fonds ISR affichant des performances comparables voire supérieures à celles des fonds classiques de même catégorie*.

Étude de cas : Performances catégorie ISR vs catégorie totale chez Quantaly Investir Durable 1

L'investissement socialement responsable n'est pas un acte philanthropique et sa définition de référence insiste d'ailleurs bien sur la recherche d'une performance à la fois financière et extra-financière.

L'intégration de critères ESG pourrait d'ailleurs à terme avoir un impact bien réel sur le rendement, affirment aujourd'hui de nombreux tenants de l'ISR, puisqu'elle permettrait, quand elle bien menée, une meilleure compréhension des émetteurs et de leurs activités, et contribuerait par exemple à l'identification de facteurs de risques parfois ignorés de l'analyse financière classique. Mais également d'opportunités de long terme liées par exemple à la transition énergétique. Attention toutefois, l'intégration ESG n'est pas nécessairement synonyme de surperformance, et le talent des gérants est encore un facteur essentiel dans le rendement des fonds. Comme pour les produits classiques, il convient donc de bien se renseigner avant de sélectionner un fonds ISR.

Pour en savoir plus, retrouvez le dossier « Performance financière : l'ISR tient-il ses promesses » dans Investir Durable 1



Sources : « Les épargnants et l'investissement responsable », mars 2019 « L'ISR en France vu par ses acteurs », octobre 2017

Comment mesurer l'impact réel de l'ISR ?

C'est l'autre grande interrogation associée à l'ISR, et les enjeux sont nombreux : soupçons de greenwashing, attentes grandissantes des clients, autant institutionnels qu'individuels, cadre réglementaire de plus en plus insistant... L'investissement socialement responsable est plus que jamais dans la nécessité de joindre le geste à la parole et de prouver la vraie valeur ajoutée de ses process. Pour ce faire, les acteurs du secteur doivent identifier des indicateurs fiables et lisibles qui permettent notamment de comparer l'impact réel des portefeuilles ISR à celui de fonds classiques ou d'indices de référence.



Exemple d'indicateurs ESG



Environnementaux

Émissions de gaz à effet de serre en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires

Consommation d'eau en m3



Sociaux

Taux de formation des salariés

Taux de fréquence des accidents de travail



Gouvernance

Pourcentage de femmes dans le conseil d'administration

Rémunération des dirigeants

L'exercice toutefois reste complexe, car les indicateurs retenus ne sont pas toujours pertinents et présentent parfois une grande hétérogénéité, rendant difficile l'agrégation au niveau des portefeuilles, si bien que la question d'une éventuelle harmonisation revient régulièrement sur la table. Dans un tel cadre, de nombreuses initiatives intéressantes émergent, et les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, que s'attribuent également de plus en plus les entreprises dans leur communication RSE, composent désormais un socle de référence pour de nombreux acteurs. Enfin, il reste important de noter que les objectifs en matière d'impact dépendent fortement des approches adoptées et des philosophies propres à chaque fonds.

Pour en savoir plus, retrouvez le dossier « Performance extra-financière : l'ISR à l'heure du crash test » dans Investir Durable 2



A lire : « Mesure d'impact et label ISR : Analyse et recommandations », Comité scientifique du Label ISR, 2018 « Quels indicateurs pour mesurer l'impact des investissements ? », Novethic, 2013

Quelles sont les obligations pour les investisseurs ?

En France, les sociétés de gestion ainsi que les investisseurs institutionnels sont tenus de produire, depuis l'adoption de l'article 173-VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, des informations sur l'intégration du risque climatique dans leurs stratégies d'investissement. Cet article demande également de rendre des comptes sur les moyens déployés pour l'intégration des enjeux ESG et sur l'impact de cette intégration sur les performances ESG des investissements. Ce notamment afin de « favoriser le développement d'approches diverses (...) et de contribuer à l'émergence de meilleures pratiques », et permettre une meilleure lisibilité pour les investisseurs non professionnels. Quatre ans après l'entrée en application de la loi, l'exercice présente un bilan mitigé, pointait toutefois récemment un rapport du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Économie et des Finances*.

Principes pour l'Investissement Responsable

Lancés en 2006 par les principaux investisseurs mondiaux et parrainés par les Nations Unies, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont une liste de six engagements volontaires qui incitent les investisseurs à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance à leurs décisions de gestion. À ce jour, les PRI réunissent près de 2 500 signataires et représentent quelque 80 000 milliards de dollars d'actifs.

Comment l'Europe s'empare-t-elle du sujet ?

La Commission européenne a dévoilé en mars 2018 les grandes lignes de son plan d'action pour la finance durable, largement basé sur les recommandations d'un groupe d'experts de haut niveau formé fin 2016. Celui-ci prévoit notamment l'élaboration d'une taxonomie des activités vertes, la création de nouvelles catégories d'indices "bas carbone", ou encore la mise en place d'un standard pour les obligations vertes (ou green bonds), avec l'objectif affiché de permettre la réorientation des flux financiers en faveur de l'investissement responsable et de favoriser la transparence et une vision à long-terme dans l'activité financière et économique. Ces différents points font désormais l'objet de rapports de la part d'un second groupe d'experts (Technical Expert Group on Sustainable Finance ou TEG), dont les propositions devraient servir de bases pour l'écriture de textes législatifs dès le premier semestre 2020.

Que change la loi PACTE ?

Adoptée en avril 2019, la loi PACTE entend permettre de rediriger une partie des 1 700 milliards d'euros d'encours investis dans des assurances vie en France en faveur de la transition énergétique. Pour ce faire, elle a introduit pour tous les contrats d'assurance-vie l'obligation, dès 2020, de proposer au moins une unité de compte solidaire ou labellisée ISR ou Greenfin puis, à partir de 2022 au moins un fonds de chacune de ces catégories.

Investissement socialement responsable : mode d'emploi

Source : « Bilan de l'application des dispositions du décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatives au reporting extra-financier des investisseurs », juin 2019. Voir également l'étude "Nuances de reporting", - Novethic



Comment la finance peut-elle répondre au défi climatique ?

Difficile de l'ignorer : les enjeux du réchauffement climatique sont énormes et le respect des objectifs définis par l'Accord de Paris en 2015 à la COP 21 pour limiter le réchauffement climatique mondial à moins de 2°C est loin d'être acquis. Est-il pour autant hors de portée ? Non. Et le monde de la finance peut-il y contribuer ? Oui, sans aucun doute ! Voici comment.

Dès lors, comment sélectionner de telles valeurs ?

Le secteur de l'énergie, responsable de 41 % des gaz à effet de serre dans le monde, les transports (23 %), l'industrie (20 %) et les bâtiments (7 %) sont naturellement les plus susceptibles d'œuvrer à l'effort mondial. Mais comment dénicher dans cette nuée d'entreprises dont beaucoup disent embrasser la transition écologique, les plus efficaces ? L'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait partie intégrante de l'ADN de Candriam. Notre nom même est l'acronyme de Conviction AND Responsibility in Asset Management (Conviction et Responsabilité en gestion d'actifs) et nos équipes ont développé un savoir-faire depuis plus de 20 ans qui nous permet aujourd'hui de relever un tel défi.

Au détriment de la performance financière ?

Faut-il faire un choix entre l'objectif louable d'aider à la lutte contre le réchauffement climatique et la rentabilité de ses investissements ? Absolument pas : l'un n'exclut pas l'autre et on peut même dire qu'investir « vert » peut être synonyme de performance financière dans la durée. Tout d'abord parce qu'une entreprise « durable » peut aussi s'avérer être une entreprise bien gérée. La qualité du management, le potentiel de croissance, le positionnement concurrentiel, le niveau de rentabilité ou le taux d'endettement sont autant de critères concrets qui peuvent être utilisés pour choisir les plus beaux fleurons de l'économie durable dans lesquelles investir. Ensuite parce que ce sont justement ces stratégies d'avenir qui sont, selon nous, les plus susceptibles de créer de la valeur à long terme. Et pas uniquement de manière théorique : chez Candriam, nous mesurons de façon très concrète les résultats d'une stratégie durable, en comptabilisant les quantités



David CZUPRYNA
Head of ESG Client Portfolio Management

d'émissions de CO2 évitées, le pourcentage de déchets recyclés et la cohérence avec les objectifs de la COP 21, ce qui permet d'appréhender le résultat positif de nos investissements.

Peut-on aller plus loin ?

Toutes les émissions de CO2 ne peuvent malheureusement pas être totalement évitées, et certainement pas du jour au lendemain : que ce soit pour chauffer et éclairer ses bureaux ou pour le déplacement de ses collaborateurs... toute société consomme de l'énergie et émet du CO2. Candriam n'échappe pas à la règle. Aussi, afin de participer activement à l'objectif de la COP21, Candriam a décidé de compenser les émissions de carbone générées par la société dans le cadre de ses activités via le financement de projets dans les domaines de la reforestation, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Parce que pour Candriam, être responsable c'est plus qu'un vain mot. C'est une réalité qui se vit au quotidien.





Avec l'urgence climatique et sociale, il faut aller plus vite et fédérer les cerveaux

Eiffage est l'un des leaders européens du BTP et des concessions. Ses activités concernent les métiers de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement, du génie civil, du métal et de la route, de l'énergie systèmes et des concessions. Quelle est la stratégie mise en place par le groupe en matière de développement durable ? Entretien avec Valérie David, directrice Développement durable et Innovation transverse.

Par Camille Dufétel

Comment s'articule la politique d'Eiffage en matière de développement durable ?

Notre plan stratégique s'articule en trois points : **la transition écologique**, qui se traduit essentiellement par les projets et réalisations bas carbone et également la préservation de la biodiversité. Nous devons être pro-actifs en la matière car nos métiers ont un impact sur le territoire et l'urgence climatique nécessite d'agir ici et maintenant et de réduire les émissions sur toute la chaîne de valeur. Deuxième pilier de ce plan, **l'innovation** : le BTP est en train de muter. Aujourd'hui, nous avons à la fois nos propres laboratoires de recherche et développement, mais également des programmes d'excubation ou de co-incubation d'innovations. Notre objectif est de réduire le délai d'entrée des innovations sur le marché. Avoir des idées d'innovations est une bonne chose, encore faut-il en assurer la transformation en brevets ou en expérimentations qui trouveront de vrais débouchés commerciaux – d'où le lancement d'une plateforme dédiée, Sekoya (ndlr : voir encadré). Nous considérons que toutes les sources d'innovations sont bonnes

à stimuler, que ces idées soient apportées par nos propres troupes ou par nos fournisseurs ou toute autre partie prenante. Avec l'urgence climatique et sociale, il faut aller plus vite et fédérer tous les cerveaux. La direction du développement durable et innovation transverse a ici un rôle moteur, que ce soit pour travailler avec tous les métiers comme pour les inciter à solliciter les fonds dédiés au soutien de l'innovation et de tous les projets bas carbone.

Qu'est-ce que cela implique, concrètement ?

Quand il y a une innovation à cofinancer, proposée par un salarié ou un fournisseur, c'est chez nous que cela se passe. C'est important parce que cela montre que le développement durable ne se situe pas en aval des processus mais bien en amont et à la genèse des innovations. Très concrètement, cela signifie aussi qu'une innovation qui n'aurait pas de sens du point de vue du carbone ou de la biodiversité n'aurait aucune chance d'être cofinancée. Le dernier pilier de notre stratégie est, enfin, **la transition digitale**, même s'il s'agit plus d'un moyen que d'un objectif.

Quelle est la spécificité de votre politique, dans votre secteur ?

Globalement, nous sommes vraiment opérationnels et travaillons pour une grande part sur des sujets émergents complexes. Cela passe par exemple par le fait de créer une nouvelle méthodologie avec l'Office national des forêts afin d'anticiper des besoins de compensation écologique liés aux infrastructures linéaires. Nous sommes là pour susciter **une dynamique de progrès** et proposer aux opérationnels des solutions qui pourront faire la différence dans les réponses aux appels d'offres et favoriser la conduite du changement vers une construction et un génie civil écologique désormais indispensables. Notre président-directeur général Benoît de Ruffray a été clair sur le sujet : il n'y a pas d'avenir pour Eiffage si nous ne sommes pas capables de réduire nos impacts et de proposer des solutions de construction prenant en compte les conséquences du dérèglement climatique.

C'est donc une question de survie ?

Oui, on ne peut plus construire comme on construisait avant. Ce n'est pas qu'une question énergétique, c'est aussi une question de mode constructif : le recours au bois et à la terre crue doit se développer, le recyclage des matériaux doit devenir systématique... C'est aussi une question de formation : près de 40 % de nos compagnons vont devoir être formés aux nouveaux matériaux,

puisque actuellement ils utilisent majoritairement du béton. La filière bois et produits biosourcés nécessite de nouvelles compétences en termes de mise en œuvre. Nous considérons qu'il n'y a pas de salut pour le BTP en dehors d'une mitigation de nos impacts et d'une offre commerciale adaptée aux nouveaux besoins issus du dérèglement climatique : nous nous devons désormais d'anticiper les canicules, tout comme les pluies torrentielles, la pénurie énergétique ou de certains matériaux ou de certaines ressources naturelles. Si nous ne faisons pas tout ce **travail d'anticipation**, nous ne serions pas dignes de rester à la tête de l'entreprise. Notre travail, c'est aussi d'assurer la pérennité du groupe et de ses salariés actionnaires.

Une mutation importante, le BTP étant l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre...

En 2017, les émissions de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse dans notre pays. Or, les secteurs qui ont le plus contribué à cette augmentation des émissions sont le secteur résidentiel et tertiaire, l'agriculture, et les transports. En matière résidentielle et tertiaire par exemple, le parc immobilier existant pose problème car une partie des bâtiments sont de véritables passoires thermiques avec un rythme de rénovation trop lent. En conséquence, quand vous avez des années à canicule ou à hiver rigoureux, les dépenses énergétiques augmentent d'autant : les habitants ont besoin de se chauffer davantage ou, au contraire, de se rafraîchir. Mais si le secteur du BTP pose problème, il est aussi pourvoyeur de solutions afin d'émettre moins de gaz à effet de serre. Nos équipes proposent de multiples solutions concrètes pour répondre à tous ces nouveaux défis : **construction bas carbone**, recours aux **matériaux bio-sourcés** et au réemploi, bâtiments modulables et mutables, route durable recyclée et connectée, bouquet d'énergies renouvelables, **offre d'écomobilités** qui interviennent au cœur même des villes. Nous pouvons aisément démontrer à nos clients que nos solutions émettent moins de gaz à effet de serre voire beaucoup moins en analyse du cycle de vie, qu'une solution réglementaire classique.

Et vous disposez, pour calculer ces émissions réduites, d'outils de mesure spécifiques ?

Oui, aujourd'hui vous avez pour la construction, l'immobilier, l'énergie et les travaux publics, des "calculatrices CO2" reconnues par le Ministère et les autorités de régulation en matière environnementale.

Ces solutions plus durables ont-elles un coût plus important ?

Elles sont souvent un peu plus chères que les solutions réglementaires classiques mais ce n'est pas toujours le cas, et elles peuvent même être parfois moins onéreuses. Pour surmonter cet obstacle, nous avons mis en place un fonds interne depuis 2017, le **fonds E-Face**, qui prend en charge le différentiel de coût entre la solution réglementaire classique et la solution « décarbonée » ou moins carbonée, dans la limite de 500 € la tonne équivalent carbone économisée. Ce dispositif de financement exclusif doté de 2 millions d'euros crée un effet de levier et permet de faire sauter le verrou financier nuisible au développement de ces offres. Précision importante, nous finançons cet effort sur nos fonds propres et ne demandons aucune somme d'argent à l'État pour cela. Le fonds E-Face, qui est combiné à un autre fonds baptisé "Seed'Innov" pour une dotation totale qui atteint 4 millions d'euros, permet de soutenir **l'innovation bas carbone** et de donner une chance à des solutions qui n'ont pas encore atteint leur seuil industriel où elles sont à bas prix. Ce soutien très direct à l'innovation permet aussi de décloisonner le sujet du carbone afin qu'il soit intégré par tous dans l'entreprise.

Est-ce qu'aujourd'hui, les clients viennent chez Eiffage plutôt que chez un concurrent en raison de votre politique en matière de développement durable ?

Certaines grandes réalisations bas-carbone innovantes, très visibles, nous amènent effectivement des prospects intéressés : c'est par exemple le cas de réalisations d'envergure comme la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe à Cestas, en Gironde, ou encore celui de **l'écoquartier Smartseille**, où le nombre de visites de délégations y compris étrangères était tellement important que le directeur du chantier a dû réguler leur fréquence...

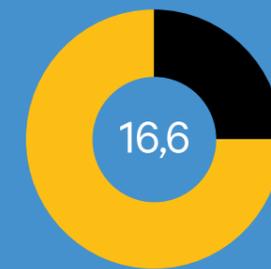


Pour retrouver l'interview complète, rendez-vous sur linfoodurable.fr

Eiffage en chiffres



collaborateurs



milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018, dont près de 26 % à l'international

Le saviez-vous ?

Eiffage a créé le **Master Bioterre** avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui fête aujourd'hui ses dix ans et qui se consacre aux interactions entre les métiers du BTP et la biodiversité.

En juin 2019, Eiffage a lancé **Sekoya**, une plateforme carbone et climat entièrement dédiée aux matériaux et procédés bas carbone, en partenariat avec le spécialiste de l'innovation Impulse Partners. L'objectif : référencer et promouvoir des solutions bas carbone, et permettre un échange sur ces solutions.

ATR Aircraft : Étant donné les débats actuels (...) l'aviation devra répondre à un challenge immense

Interview croisée de Solène Flahault, Responsable Relations Institutionnelles et Environnement d'ATR, et Léa Dunand Chatellet, Directrice de l'Investissement Responsable de DNCA Finance.

Solène Flahault,
Responsable
Relations
Institutionnelles
et Environnement
d'ATR



Léa Dunand
Chatellet,
Directrice de
l'Investissement
Responsable de
DNCA Finance



Quelle est l'activité d'ATR ?

[Solène Flahault] ATR est un constructeur aéronautique, le troisième dans le monde. Nous produisons deux avions, l'ATR 42-600 qui est la version contenant environ 50 sièges, et l'ATR 72-600, qui peut transporter entre 70 et 80 passagers selon la configuration des avions. Nous avons été créés en 1981 et maintenant, nous sommes leader sur le marché régional, c'est-à-dire celui des avions de moins de 90 places. Nous sommes sur des trajets courts équivalant à une ou deux heures de vol. Notre technique, ce sont des avions turbopropulsés efficaces en termes économiques notamment en consommation de carburant, et en termes environnementaux : nous émettons 40 % de CO2 de moins que nos concurrents, ce qui équivaut chaque année à 4000 tonnes de CO2 sauvées par chacun de nos avions par rapport à leurs concurrents équipés de moteurs à turboréacteurs.

A l'heure où le secteur aéronautique connaît un contexte de défiance, comment l'entreprise se démarque-t-elle ?

[S.F.] Nous avons une politique environnementale de développement durable ambitieuse. Nous avons pris un engagement que notre PDG a annoncé lors du Salon de l'aéronautique du Bourget, celui d'être une entreprise « carbone neutre » pour 2030. Toutes nos actions trouvent une cohérence, une colonne vertébrale à travers cet objectif aujourd'hui. Les marchés en Europe et en Europe du Nord sont les marchés sur lesquels nous opérons et nous sommes extrêmement sensibles aux remontés que nous font nos clients. On travaille avec eux pour mieux communiquer sur ce qu'à part faire l'industrie dans ce domaine, celui de limiter au maximum l'empreinte environnementale. Nous avons pu organiser en mai dernier le « Perfect Flight » où l'on avait réussi, avec la technologie actuelle, à diminuer de 46 % l'émission de CO2 par rapport au même vol commercial opéré dans des conditions standard.

Pourquoi l'industrie aéronautique a-t-elle sa place dans un portefeuille ISR ? En détenez-vous ?

[Léa Dunand Chatellet] En proie aux pressions environnementales, le secteur aéronautique fait face à un défi écologique important. En effet, l'industrie est responsable de 2% des émissions mondiales de carbone et cela pourrait atteindre 16% d'ici à 2050 sous l'effet de l'augmentation du transport aérien. Pour réduire son empreinte carbone, les initiatives pour des avions plus verts, électriques ou hybrides, sont indispensables. Par ailleurs, La France a annoncé l'entrée en vigueur en 2020 d'une écotaxe sur les billets d'avion. Un signal supplémentaire pour soutenir les entreprises du secteur engagées vers cette transition devenue indispensable. Une de nos stratégies ISR, DNCA BEYOND European Leaders, investit dans les secteurs en transition tout en menant un engagement actif avec les entreprises en transformation. Le portefeuille est investi dans trois valeurs du secteur aéronautique qui apportent chacune des solutions innovantes pour répondre aux enjeux environnementaux.

- Safran, groupe international leader dans les domaines de la propulsion, occupe une position privilégiée pour aborder les enjeux de l'électrification des aéronefs. Aujourd'hui, Safran capitalise sur cette vision globale unique pour préparer le futur de la chaîne énergétique embarquée. Le Groupe identifie, développe et teste les meilleures technologies, tout en étant force de propositions sur l'intégration de ses systèmes pour rendre les futurs appareils plus fiables, plus performants, et plus efficaces sur le plan énergétique. Nous considérons cependant qu'avant le tout électrique, la transition écologique du secteur aéronautique se joue d'abord sur le terrain de la motorisation hybride.
- Nous sommes également investis dans Thalès qui a notamment développé le programme OneSKY afin de permettre un développement du trafic aérien optimisé qui réduit la consommation de kérosène et les émissions de CO2.
- Enfin nous privilégions un groupe comme AIRBUS qui se positionne sur l'allègement des avions et la réduction de la consommation en kérosène pouvant atteindre jusqu'à 20% (A321 Neo LR). En effet, sur le plan énergétique, un allègement de la

structure d'une tonne représente, au cours de la vie d'un avion, une réduction de consommation de 6 000 tonnes de kérosène ou une réduction de 20 000 tonnes de gaz à effet de serre.

Comment justifier la présence d'une entreprise de ce secteur dans un fonds ISR ?

[L.D.C.] Le secteur aérien, contrairement aux apparences, n'est pas le plus controversé. De manière contre-intuitive, les secteurs les plus controversés sont les groupes pharmaceutiques et les banques. Cependant, nous sommes attentifs à toutes les controverses passées ou récentes, quels que soient les secteurs. Grâce à notre modèle propriétaire ABA, Above and Beyond Analysis, nous scrutons quotidiennement les controverses sociales/sociétales, environnementales ou actionnariales. Chaque controverse fait l'objet d'une analyse détaillée et d'un niveau de gravité (allant de 1 à 3). L'ensemble des controverses vient impacter la note de Responsabilité de l'émetteur. Ainsi, même si une entreprise présente un profil attractif en termes d'innovations environnementales, elle sera écartée de l'univers d'investissement de notre gamme ISR, DNCA Invest Beyond, si son niveau de controverse est trop élevé et présente des risques de réputation importants.



Pour retrouver l'interview complète, rendez-vous sur linfodurable.fr

Unir nos forces pour l'investisseur d'aujourd'hui et de demain

En tant que gérant d'actifs mondial, Aviva Investors tire sa puissance d'un engagement collectif.

C'est pour cela que nous combinons notre héritage d'assureur et nos expertises de gestion pour répondre à vos objectifs.

C'est pour cela que nos 1500 collaborateurs, présents dans 14 pays, opèrent ensemble comme une seule et même équipe.

C'est pour cela que nous faisons tomber les barrières afin de vous offrir le meilleur de nos compétences.

C'est pour cela que nous agissons et investissons de manière responsable, pour vous, vos clients et le monde qui nous entoure.

Découvrez comment nous unissons nos forces sur avivainvestors.com/ensemble

For today's investor*



*Pour l'investisseur d'aujourd'hui. Ce document est établi par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 euros, dont le siège social est situé 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229.



Alain Grandjean

L'économie 'carbonée' est très dominante et attire encore la très grande majorité des financements

On entend beaucoup parler de l'investissement socialement responsable (ISR), pour mobiliser notamment les capitaux privés. Cette solution est-elle suffisante ?

L'investissement socialement responsable existe depuis longtemps mais est resté assez marginal. Il s'agissait essentiellement de répondre à une demande d'éthique de la part d'épargnants encore très minoritaires jusqu'il y a peu. La montée en puissance des risques liés au changement climatique change la donne. D'une part les fonds ISR prennent en compte de manière plus précise ce sujet. D'autre part des grands gestionnaires d'actifs « main-stream » annoncent qu'ils vont généraliser des démarches ESG pour tous leurs investissements. Des référentiels permettant d'apprécier plus objectivement les démarches suivies par les entreprises se développent rapidement. Enfin, certains financiers prennent des positions plus engagées sur le climat, en excluant par exemple les centrales au charbon de leurs financements. On ressent donc une prise de conscience assez générale. Mais dans les faits les décisions d'investissements ne changent pas significativement. L'économie « carbonée » est très dominante et attire encore la très grande majorité des financements.

Quels sont les autres leviers à actionner pour financer la transition écologique et énergétique ?

La transition énergétique et écologique consiste à aller vers un monde sobre et bas-carbone. Elle suppose une transformation profonde de nos modes de production et de consommation, car même en France la majorité de l'énergie consommée est d'origine fossile et émet donc du CO2. Elle ne se fera que si les principaux leviers politiques sont actionnés : la formation et l'éducation, l'augmentation des moyens de recherche et de développement, la fiscalité écologique, le durcissement de normes et de règlements, la mobilisation de moyens budgétaires conséquents pour les investissements publics et la rentabilisation des investissements privés, et pour finir par la finance, une régulation plus forte de la finance vers ces enjeux, alors qu'elle est encore beaucoup trop « court-termiste ».

Selon le think tank I4CE, le besoin d'investissements à réaliser sur la période 2019-2023 en vue d'atteindre les objectifs climatiques français est compris entre 55 et 85 milliards par an, dont la moitié environ est à réaliser par le secteur public. Pour mobiliser de tels montants, l'activation de plusieurs leviers sera nécessaire, explique Alain Grandjean, économiste, co-fondateur du cabinet Carbone 4 et président de la fondation Nicolas Hulot.

Quel rôle peuvent jouer les investisseurs individuels/épargnants dans ce financement ?

Les investisseurs individuels sont de plus en plus intéressés par l'usage de leur épargne et veulent qu'elle ait du sens. Certains sont prêts à faire des arbitrages en faveur du développement durable. Cette demande oblige les professionnels à offrir des produits correspondant à cette attente et, du coup, à faire pression sur les entreprises. Il y a aussi des mobilisations collectives sur le thème de la « défossilisation de l'épargne ». Tout ceci va clairement dans le bon sens.

Quels sont les grands freins aujourd'hui à ce changement de cap ? La recherche de croissance est-elle compatible avec la transition, ou doit-on envisager un renversement des modèles ?

Les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics ont chacun leur part dans ce changement de cap. Mais l'ampleur des changements à effectuer nécessite une mise en cohérence et une coordination des actions dont seuls les pouvoirs publics sont capables. C'est à eux de dessiner un cap, de faire évoluer la fiscalité, de faire pression dans le cadre des accords internationaux à ce que les entreprises vertueuses ne soient pas pénalisées

par des concurrents moins regardants etc.

En démocratie, ils ne peuvent agir avec ambition que si l'opinion publique est majoritairement convaincue de la nécessité de ce changement de cap. Il me semble qu'elle mûrit ; la mobilisation des jeunes et le résultat aux élections européennes l'ont montré. Le plus dur reste à faire quand même. Investir plus, réduire ses achats de consommation courante, faire attention aux impacts de ses gestes quotidiens, accepter de payer plus cher ce qui est polluant... Ce sont des changements d'habitude pas faciles à accepter. D'autant que nos concitoyens sont attentifs à ce que ces changements soient justes et que les efforts soient partagés. La recherche de la croissance pour la croissance ne doit plus être dans nos pays développés l'objectif des politiques économiques. C'est ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande avec son budget « bien-être ». Ce que nos concitoyens veulent c'est un emploi digne, une alimentation saine, une qualité de relations sociales et un pouvoir d'achat suffisant, et en tous les cas réparti de manière assez juste. Ceci ne nécessite pas nécessairement une croissance exponentielle du PIB.



Pour retrouver l'interview complète, rendez-vous sur linfodurable.fr

Kedge BS muscle son dispositif autour de la finance durable et responsable

Après avoir créé en 2016 le premier Master entièrement dédié à la question, l'école de commerce poursuit son déploiement autour de la finance durable et responsable via la collaboration à des réseaux de recherche internationaux et le lancement d'une nouvelle chaire consacrée.

Les temps changent. En l'espace de quelques années, la pression croissante de la société et des régulateurs a mis les entreprises face à la nécessité impérieuse de démontrer la manière dont elles prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans leurs stratégies. Ce changement de paradigme a entraîné avec lui des attentes nouvelles au niveau du marché, entreprises et acteurs financiers se mettant de plus en plus à la recherche de profils en capacité d'analyser des défis jusqu'alors relégués au second plan - voire ignorés - par les parcours financiers classiques.

C'est dans cet environnement que la Kedge Business School a lancé il y a maintenant trois ans la première formation entièrement dédiée à la finance durable et responsable d'Europe. Forte d'une expérience de plus de 10 ans sur les thématiques de l'investissement socialement responsable et de la finance solidaire, via sa chaire de recherche "Finance autrement", et en contact régulier avec les praticiens, l'école de commerce a développé le programme Msc "Sustainable Finance - ESG Engineering, Asset & Risk Management", avec l'idée de répondre à cette demande de plus en plus insistante de la part du marché. "La première question que nous nous sommes posée c'est : est-ce qu'il y a un marché ? La réponse était oui, puisque sur le marché des asset managers et des investisseurs institutionnels, il y avait déjà un besoin de répondre à ces questions", explique Christophe Revelli, professeur associé de finance responsable et directeur du MSc Sustainable Finance de Kedge Business School.

Ce programme bénéficie à la fois d'une formation financière de haut niveau, via un tronc commun avec le track "Corporate Finance - Financial Engineering", et d'une réelle spécialisation sur les enjeux ESG, avec plus de 200 heures de cours consacrés aux questions de l'analyse des risques extra-financiers, de la gestion responsable, de l'impact investing ou encore des enjeux du changement climatique en finance. Un programme qui

lui a par ailleurs valu de recevoir, en 2018, le prix européen FIR-PRI de la meilleure innovation pédagogique en finance et développement durable.

Une réelle plus-value

À l'arrivée, une expertise robuste permettant aux diplômés d'apporter une réelle plus-value aux entreprises sur des postes variés et mêlant compétences financière et extra-financière (analystes ESG ou gérants dans des sociétés d'asset management ou de private equity, analyste ISR spécialiste des droits de vote et de l'engagement actionnarial auprès des investisseurs institutionnels, Project manager sur le développement de Green Bonds en Corporate Banking...). Mais également dans des sociétés financières classiques, dans lesquelles ils pourront participer au développement de stratégies intégrant ces enjeux.

Au-delà de l'aspect purement pédagogique, l'engagement de Kedge BS, une nouvelle fois mis en lumière récemment par l'obtention du Label Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)*, se formalise également par la participation à des réseaux de recherche internationaux ayant pour but de développer et de promouvoir la finance durable et responsable.

Le premier est le Sustainable Development Solution Network (SDSN), sous l'égide de l'ONU, incarné en France par Kedge Business School, l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) et l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL), et dont la vocation est de favoriser le lien entre les réseaux académiques et les réseaux de praticiens, en apportant notamment des solutions et outils pratiques sur la question des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le PoCfin (post-crisis finance research network) ensuite, créé en partenariat avec le Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FSMH), à l'ambition de constituer une alliance de chaires de recherche (la chaire "Éthique et Finance" de la FMSH, la chaire "Comptabilité Écologique" d'AgroParis Tech, Paris-Dauphine et de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la chaire UNESCO-Bernard Maris de la FMSH et la chaire "Finance Reconsidered" de Kedge Business School), dont l'objectif est de renouveler le champ de la finance académique



Christophe Revelli est professeur de finance durable et responsable à Kedge Business School. Il a fondé le master "Sustainable Finance - ESG Engineering, Risk and Asset Management" qu'il dirige depuis 2016. Il est également titulaire de la chaire de recherche "Finance Reconsidered : Addressing Sustainable Economic Development", membre fondateur du réseau PoCfin (Post-Crisis Finance Network) et membre des réseaux SDSN et AREF. Il est administrateur du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) depuis 2017.

pour répondre aux défis climatiques, sociaux et économiques du 21ème siècle.

Une nouvelle chaire de recherche

Toujours porté par l'idée de lier pédagogie et recherche, théorie et pratique, Kedge lancera d'ailleurs à la rentrée une nouvelle chaire de recherche, dont l'objet portera entre autres sur la matérialité ESG et les enjeux de mesure d'impact, avec l'ambition d'apporter des éléments tangibles aux acteurs - actuels et futurs - du secteur pour bâtir la finance de demain. "Nous sommes pour le moment la seule école de France à intégrer ces questions tant dans la pédagogie que dans la recherche. Nous avons pris le risque de venir en amont du marché, nous sommes arrivés avec des acteurs très engagés sur ces questions", précise Christophe Revelli. Si Kedge Business School se situe aujourd'hui parmi les acteurs référents et reconnus en matière de finance durable, compte tenu de ses expertises, elle est également la seule école de management membre du Forum pour l'Investissement Responsable, dont elle est administratrice depuis 2017.

Discover
Decode

KEDGE
BUSINESS SCHOOL

*Ce label de développement durable des établissements d'enseignement supérieur est délivré par la Conférence des Grandes Ecoles et la Conférence des Présidents d'Université pour une période de 4 ans. Remis à 13 écoles et université depuis 2016, il porte sur cinq axes : la stratégie de gouvernance, la pédagogie, la recherche, la gestion environnementale, la politique sociale et l'ancrage territorial.

Formation à l'ISR : les CGP sur la voie de la connaissance

Les pouvoirs publics ont décidé d'orienter l'épargne des ménages vers des objectifs de transition écologique afin d'accompagner les évolutions de la société. Ces nouvelles obligations légales vont obliger les professionnels de la finance et du conseil à se former sur les questions d'ISR.

Par Valérie Desgardin

La loi PACTE s'invite fortement dans l'univers de la finance puisqu'elle vient bousculer les usages : désormais, entre autres choses, les produits d'épargne de type assurance-vie proposés aux épargnants devront compter parmi leur rang des unités de comptes labellisées ISR ou GreenFin. Pour accompagner utilement les épargnants et les intéresser à la finance responsable, les CGP devront rapidement devenir des interlocuteurs éclairés sur les questions d'ISR. Comment, alors qu'ils ont vu leur nombre d'heures obligatoires de formation augmenter depuis 3 ans de manière exponentielle, les CGP vont-ils pouvoir se former sur ces produits spécifiques pour les proposer à leurs clients ? Comment aujourd'hui créer des profils aguerris en finance responsable pour accompagner les changements sociétaux de demain ? Ces questions sont complexes, autant que l'ISR et la multitude de réalités qu'il recouvre.

En 3 ans, le nombre d'heures de formation obligatoires ont atteint 30 heures annuelles. Ainsi, depuis 2015 est apparue la formation CIF, puis l'immobilier en 2016, l'IOBSP en 2017, et en 2018, la formation sur le courtage avec la DDA. Difficile d'ajouter à cela des heures complémentaires sur l'ISR dans les emplois du temps des CGP. Or, les marchés financiers sont déjà au fait des investissements responsables.

« Les fonds 'verts' enregistrent une croissance rapide en Europe (+50% en 2017, pour un total de 32 milliards d'euros) mais restent marginaux (moins de 0,3% des encours) » selon l'AMF. Une réalité qui s'exprime dans le quotidien des CGP. « *La formation est le point clé qui limite le développement de ce type de solutions financières. On a clairement une volonté de la part des pouvoirs publics, et des acteurs, de développer les offres de « produits verts ». Il commence à y avoir une offre réelle par rapport à il y a 5 ans mais en revanche, la demande n'est pas stimulée. Les acronymes sont complexes : il est facile de faire des confusions entre ISR, ESG, RSE... Tout ce vocabulaire perd le client mais aussi le distributeur, le CGP – qu'il soit indépendant ou pas. Alors c'est vrai que les réseaux, les banques commencent à faire des efforts de formation auprès de leurs commerciaux, mais on en est qu'au début, et la finance responsable est un peu le parent pauvre de la formation des CGP en général. Le terrain des formations obligatoires est extrêmement large et les conseillers sont peu formés sur les questions d'ISR. Je pense que c'est pour ça qu'il y a peu de propositions proactives de leur part vis-à-vis de leurs clients.* » explique Pascale Baussant, Gérante du cabinet Baussant conseil, Conseiller patrimonial sénior. Et l'arrivée de la loi PACTE semble accélérer ce constat de carence « *Par rapport à la loi PACTE, il ne faudrait pas que l'on ait une offre qui nous devance. Les produits verts seront mis en avant mais, il faudra être capable d'expliquer, de faire les bons choix et d'accompagner les clients dans l'allocation*

d'actifs traditionnels tout en intégrant cette classe d'actifs récente » poursuit-elle.

La loi dynamise les actions de formations et les conférences autour du sujet mais les acteurs restent encore parfois à sensibiliser, voire à convaincre : la formation continue s'organise et la formation initiale s'est déjà saisie de ces questions pour former les CGP de demain.

Formation continue : entre « in house » et information, la recherche de la meilleure solution

Pour les CGP en cours de vie professionnelle, il n'est pas simple de se former sur les questions d'ISR. Entre le manque de temps et l'absence d'obligations, trouver la meilleure solution pour répondre aux clients est parfois une gageure. Certes, le salon Patrimonia, qui se tient chaque année au mois de septembre à Lyon est le lieu où trouver des réponses, mais les formations certifiantes ne sont pas tournées vers l'ISR. L'information s'y développe néanmoins et les conférences sur le sujet sont aujourd'hui partie intégrante de l'événement. Une autre solution consiste à chercher des informations auprès du FIR. « *Après avoir rencontré des CGP lors du salon Patrimonia, il arrive que nous nous*

déplacions pour les informer. Nous pouvons organiser ce type de réunion sur des sujets ISR et les labels, dans une démarche pédagogique » explique Tien-Minh Polodna, membre de l'équipe du FIR.

Au-delà des conférences et des salons, les SGP proposent également des formations « in house », sur leurs produits ISR. « *Il y a eu une augmentation des demandes d'information et de formation sur des fonds qui répondent aux critères ESG/ISR. Les CGP veulent savoir si les fonds sont labellisés, s'ils sont éligibles ici ou là* » explique Florence Jolin, membre de l'équipe Sycomore-AM. Cette société de gestion spécialisée en actifs ISR avait d'ailleurs commencé à développer de l'information en ce sens « *Nous avons sorti l'année dernière « le guide de l'assurance-vie », alors que nous n'en faisons pas. Dans ce livret, nous avons ajouté une partie sur l'assurance-vie responsable. C'est aussi une manière de les sensibiliser par des moyens un peu détournés parce qu'il y a encore des CGP peu ou pas encore sensibilisés à l'ISR* » précise-t-elle. Autre initiative, La



ment des spécialistes - des analystes ISR, des référents ISR qui ne font que ça tous les jours. C'est une démarche chronophage. Lorsque nous avons sorti notre livre blanc en septembre 2017, l'objectif était d'apporter de la pédagogie à nos clients et aussi à nos confrères. Nous avons choisi de soulever le capot et d'essayer de comprendre ce sujet-là. C'est vrai que c'est plus compliqué quand on est un distributeur indépendant parce qu'il existe une multitude d'offres. Et, il y a 2-3 ans les fonds labellisés TEEC, il y en avait très peu. Aujourd'hui on peut se dire, par sécurité, je prends un fond labellisé, je cherche un fonds climat ou un fonds Greenfin » explique Pascale Baussant.

Les initiatives se sont donc multipliées auprès des professionnels qui cherchent la meilleure information ou formation. A tel point que désormais, l'AMF a fait évoluer, depuis le début de l'année 2019, son programme de certification des CGP en y intégrant « le thème de la finance durable ». « *Les propositions faites par l'AMF pour enrichir le programme de la certification de base des CGP que j'ai pu voir sont plutôt bien faites* » commente Grégoire Cousté, Délégué général du FIR. Une voie de formation à l'ISR qui sera finalement indolore pour les CGP puisqu'elle sera incluse dans une certification déjà en place et obligatoire. La formation à la finance responsable semble bien partie pour l'avenir, d'autant que la formation initiale avait déjà évoluée dans ce sens depuis quelques temps.

Formation initiale : entre avancées perfectibles et signaux forts

La formation initiale tire son épingle du jeu : des programmes de formation se sont développés depuis 2-3 ans un peu partout en France. Les cursus universitaires et d'écoles de commerce ont intégré les problématiques liées à l'ISR à différents Masters en Finance, à la suite de la business school « Kedge », dont le programme du professeur Revelli est pour l'instant le plus abouti (240 heures de formation). Des avancées mais qui restent timides pour la plupart (modules de cours entre 6 et 30 heures), et qui sont perfectibles. « *C'est une bonne chose que la formation initiale se développe, mais il faut aller plus loin. Il faudrait avoir plusieurs cursus en France complètement dédiés à la finance responsable. Pour l'instant, on forme soit des analystes financiers qui viennent de cursus purement « finance », soit des analystes RSE, qui sont issus de cursus « responsabilité sociale et développement durable ». Il faudrait qu'il y ait un continuum des gens qui travaillent des questions de RSE vers les questions d'ISR - et de finance responsable globalement. Et j'inclus dans cet ensemble les comptables, puisqu'une grande partie de l'information financière avec laquelle les financiers travaillent vient d'informations comptables, ou extra-comptables* » explique Pierre Chollet, professeur Émérite à l'université de Montpellier, ancien responsable du Master Gestion de Patrimoine, et membre du comité scientifique du label ISR. Des formations initiales dont les programmes restent encore à inventer sur la base de réflexions globales.

Financière de l'Echiquier (LFDE) lance son « école de l'ISR » (voir encadré). Elle est née d'une initiative interne pour répondre à un besoin de formation et d'informations « *Chez LFDE, nous avons décidé de renforcer nos engagements d'investisseur responsable : création de nouveaux produits, démarche d'intégration ESG sur toute notre gamme... Or, il est apparu que ces efforts n'avaient de sens que s'ils étaient portés par l'ensemble des collaborateurs de la société. Nous avons choisi de former tous nos collaborateurs en interne afin que notre démarche et nos nouveaux produits aient le rayonnement que l'on souhaitait* » explique Coline Pavot, experte ISR et responsable de la formation.

Mais les SGP n'ont pas le monopole de l'information. Pionnier sur les questions de finance responsable, le cabinet de Pascale Baussant propose depuis deux ans un livre blanc sur l'ISR, librement accessible sur internet « *Nous avons choisi d'intégrer ces sujets dans notre business modèle, et d'en faire un fer de lance. Pour cela, nous nous auto-formons : nous rencontrons directe-*

Mais, on remarque que les prestigieuses écoles d'HEC Paris et même Polytechnique ont décidé d'inclure ces questions dans leurs cursus. « *Je trouve que ce sont des signaux très positifs. Cela montre très clairement que la question de la formation à l'ISR n'est pas une mode. Ce n'est pas une petite formation qui essaie de surfer sur une vague, là on a des établissements de grande qualité, qui se positionnent clairement en faveur de la finance verte* » commente Pascale Baussant.

La question de la formation des CGP sur les problématiques ISR s'impose progressivement comme un enjeu central dans l'évolution du secteur de la finance. Elle s'inscrit dans une démarche de changement du paradigme, poussée par les choix des pouvoirs publics et les réalités sociales. Il se pourrait qu'à terme, des formations sur l'ISR soient obligatoires pour tous les CGP.

Initiative formation continue : La Financière de l'Echiquier crée « l'école de l'ISR »

Lancée en bêta-test depuis mai, « l'école de l'ISR » fait sa rentrée en septembre 2019.

Fruit du résultat des sessions tests réalisées lors du premier semestre 2019, « l'école de l'ISR » est aujourd'hui une formation en présentiel de deux heures réunissant gratuitement des clients de LFDE. Elle s'effectue en petit comité d'une dizaine de CGP partenaires autour de formateurs spécialisés sur ces questions. « *Nous avons créé de petits groupes afin de permettre les interactions lors de la formation. L'objectif est de répondre aux réalités des CGP que nous formons : leur donner des outils très pratiques pour qu'ils s'approprient les démarches et qu'ils soient capables de parler de l'ISR à leurs clients* » précise Coline Pavot, Analyse ISR chez LFDE et responsable du programme.

La formation s'articule autour de trois modules : « *Le premier module traite du B.A BA : décryptage du vocabulaire de la finance durable. Il faut comprendre ce qui se cache derrière les différents acronymes (RSE, ESG, ISR...) pour être à l'aise et en parler aux clients. Cette partie peut paraître un peu basique mais dans les faits, c'est une étape clé pour la compréhension du sujet. Le second volet traite des idées reçues : celles des CGP et de leurs clients. Il s'agit de faire le tour de celles-ci et d'apporter des réponses claires et argumentées. La troisième partie permet d'apprendre à sélectionner les bons fonds ISR. Il est question du fonctionnement des labels mais cette partie propose surtout une grille de lecture pour déjouer le marketing des sociétés de gestion, et être capable de choisir les fonds ISR qui leur plairaient et, in fine, à leurs clients.* » explique Coline Pavot.

En plein démarrage, l'école de l'ISR est une initiative encourageante. En fonction des résultats et des retours d'expérience, LFDE réfléchira à la possibilité d'élargir la cible de diffusion de sa formation : d'abord en régions puis, peut-être via des outils d'e-learning.

Michel Brunoro

Groupe PEA



Mes clients me posent souvent la question suivante : « Nous sommes intéressés par l'idée de donner du sens à nos investissements, mais quelles sont les garanties que les entreprises sélectionnées sont réellement ISR ? Existe-t-il un cahier des charges commun à l'ensemble des sociétés de gestion ? »



Caroline Moy,

Manager de Gaïa Rating

L'investissement responsable est la réponse au besoin de sens des investissements et d'une meilleure gestion des risques. Il favorise une meilleure performance financière et extra-financière. Face à une hétérogénéité des pratiques en la matière, le ministère des finances a créé le Label ISR*. Ce dernier fournit un cahier des charges commun aux sociétés de gestion pour structurer leur politique d'investissement ISR. L'objectif de ce label est de certifier que la méthode d'investissement du fond est discriminante et permet bien de sélectionner les entreprises les plus responsables. Pour identifier ces entreprises, les sociétés de gestion ont recours aux services d'une agence de notation ESG externe. Celle-ci évalue la maîtrise des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises et le matérialise dans une note. Cela permet aux sociétés de gestion de sélectionner des cibles d'investissement pertinentes du point de vue de la responsabilité sociale et de respecter les exigences du Label ISR. Si ce label est le seul standard de référence sur le marché français, il convient de noter que d'autres méthodologies ISR existent en réponse à la diversité de philosophies d'investissement responsable. La performance extra-financière peut, en plus de cette note ESG globale, être mesurée à l'aide d'indicateurs d'impacts : nombre d'emplois créés, taux d'absentéisme moyen, empreintes carbone du fonds...

Laurence Giraud Berthet

LGA Stratégie & Patrimoine



Aujourd'hui les approches ISR sont très variées - critères ESG, exclusion sectorielle, approche thématique,... - comment savoir si un fonds labellisé ISR est investi ou non dans les sociétés pétrolières ou plus largement dans les énergies fossiles ?



Thiên-Minh Polodna

Chargé de mission, Forum pour l'Investissement Responsable

Pour mieux comprendre les fonds ISR et comment ils fonctionnent, il existe un document qui s'appelle le Code de Transparence. Il est obligatoire en France pour les fonds ISR ouverts au public des sociétés de gestion membres de l'AFG et du FIR. Il a été créé par Eurosif, le FIR européen. Il est disponible sur la page des fonds sur le site des sociétés de gestion. Ce document a vocation à améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et épargnants, et de toute autre partie prenante. Outre des informations sur la société de gestion et son engagement en matière d'ISR, on doit y trouver des informations sur la méthodologie de gestion ISR appliquée par le fonds et les moyens mis en œuvre. C'est ainsi là qu'on peut trouver comment les portefeuilles sont construits et si d'éventuelles exclusions sont appliquées par le fonds. C'est le document le plus complet pour comprendre un fonds ISR, il est d'ailleurs particulièrement scruté par l'AMF en ce qui concerne les fonds ISR et leur communication envers les investisseurs. Il est aussi un prérequis pour le label ISR public. Sur le sujet de l'exclusion, il y a débat entre les acteurs. Si un consensus tend à se dégager en faveur de l'exclusion de secteurs comme le tabac ou le charbon, ce n'est pas encore le cas pour les autres énergies fossiles pour lesquelles - et comme pour d'autres secteurs - d'autres approches sont privilégiées. Celles-ci consistent à rester investi dans les entreprises pour s'engager avec elles dans un dialogue avec comme objectif de les accompagner vers la transformation de leur modèle économique. Certains développent aussi l'argument selon lequel, si on n'investit pas dans ces entreprises, des investisseurs moins regardants le feront. À noter que la culture de l'exclusion est différente selon les pays, les exclusions sectorielles et normatives sont largement répandues chez les investisseurs nordiques par exemple. Sur un secteur comme le nucléaire, la France ne l'exclut pas de manière systématique alors que c'est le cas en Allemagne.

Pascale Gloser

Sianne Patrimoine



Comment être sûr que l'on investit dans les entreprises les plus « socialement responsables » ? Quels moyens sont mis en œuvre pour identifier, puis suivre ces sociétés ?



Anne-Catherine Husson-Traore

Directrice générale de Novethic

On ne peut pas forcément en être sûr. En revanche on peut le demander, voire l'exiger en se renseignant auprès de son vendeur de produits financiers sur les engagements pris par le « fabriquant » du produit, à savoir la société de gestion. Cette dernière s'est-elle contentée de donner un nom qui sonne durable au produit financier qu'elle commercialise, ou en décrit-elle avec détails le processus de gestion financière qui inclut des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ? Si le produit financier bénéficie d'un label officiel comme les labels Greenfin et ISR promus par le gouvernement, c'est un gage de sérieux de sa démarche, puisque la société de gestion a fait évaluer la qualité de sa gestion responsable par un tiers externe et indépendant.



Tous les jours je pense au recyclage

Mon nouveau cycle d'apprentissage, c'est l'investissement responsable

L'investissement responsable représente la majorité de nos actifs. NN IP met à votre disposition une large gamme de fonds qui vous correspondent, et assureront un avenir durable aux générations futures.

En savoir plus sur responsible.nnip.fr



You matter

Cette communication est émise par NN Investment Partners B. V., société à responsabilité limitée néerlandaise, dont la branche française est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de France en tant que succursale. NN Investment Partners est autorisé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (AFM), et soumise à une surveillance par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

3 questions à Arnaud Dewachter sur le label ISR adapté à l'immobilier

La fin de l'année 2019 doit voir la mise en place d'un nouveau chapitre du label ISR consacré à l'investissement immobilier. Une étape indispensable pour normaliser les bonnes pratiques ESG et nourrir la confiance des acteurs de cette industrie, estime Arnaud Dewachter*.

Arnaud Dewachter, Consultant indépendant immobilier durable, ex délégué général de l'association professionnelle des gestionnaires de fonds d'investissement immobilier (ASPIM) 2009-2018



Un label ISR spécifique à l'immobilier était-il vraiment nécessaire ?

En France, les fonds d'investissement immobilier font partie intégrante de la gestion d'actifs et ils connaissent un succès commercial non démenti depuis 20 ans. Ils ne peuvent donc pas ignorer la direction prise actuellement par cette industrie vers une finance « durable ». On entend par là que, outre le fait de rechercher un bénéfice pécuniaire pour les investisseurs, les financiers doivent désormais s'efforcer d'optimiser l'impact « sociétal » de leur activité d'**asset** et de **fund management**. Ces véhicules investis en immobilier et dont les vertus socio-économiques restent méconnues des pouvoirs publics, comme l'a encore récemment démontré leur intégration dans l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), verront leur blason redoré par la diffusion de l'ISR.

Surtout, l'investissement en immobilier réalisé par le biais de fonds d'investissement (de type SCPI et OPCV), et plus largement la gestion d'actifs « réels », comporte des spécificités par rapport à la gestion d'actifs « financiers ». Au point que le label existant devait **a minima** connaître une adaptation approfondie.

Quelles sont les atouts spécifiques de l'immobilier que vous évoquez ?

Au contraire de son confrère qui achète et cède des titres financiers, le gestionnaire de fonds d'investissement immobilier exerce « deux métiers en un » : la gestion du fonds en tant qu'enveloppe juridique, fiscale et technique mais également celle du sous-jacent immobilier qui constitue l'actif de ce même véhicule. Pour reprendre la terminologie consacrée, l'émetteur et le gestionnaire ISR ne font qu'un en immobilier. Dès lors, ce dernier dispose de tous les leviers pour exercer une influence effective et immédiate dans chacun des trois piliers de l'ESG. Le E (le secteur immobilier lato sensu représentant le deuxième émetteur de gaz à effet de serre après celui des transports) avec le lancement en 2008 de sa « révolution verte », le Plan Bâtiment durable. Le S une fois rappelé que

le citoyen d'un pays développé passe chaque jour en moyenne 22 heures sur 24 dans un bâtiment. Lequel est donc un incontournable « dispensateur » de bien-être et de services aux locataires et à la population environnante. Et le G par lequel le gestionnaire ISR pourra à la fois contraindre les prestataires et inciter les locataires à partager les mêmes objectifs vertueux.

Que répondre à ceux qui dénoncent le risque de greenwashing dans le verdissement de la finance ?

Le *greenwashing* existe et il est très pernicieux en ce qu'il tend à miner la confiance des acteurs du marché, à commencer par les investisseurs. Cela dit, il faut rappeler que le label ISR ne se cantonne pas à l'environnemental mais nécessite en outre des engagements manifestes du gestionnaire sur le volet sociétal et la gouvernance. Cette exigence repose sur le contrôle que les tiers, les investisseurs, les autorités et les observateurs, pourront exercer grâce à une transparence renforcée sur les progrès réalisés et les nouvelles étapes à franchir par le gestionnaire dont le leitmotiv permanent sera :

« **Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis.** »

D'autant que, au cas particulier de l'immobilier, l'approche du **best in progress** devrait être quantitativement prédominante du seul fait que la construction ou restructuration d'actifs ne touche chaque année qu'environ un petit pourcent du parc immobilier. C'est là que se situe l'enjeu principal.

LA DÉCROISSANCE, ÇA A DU SENS.



Chez Candriam, nous pensons que les investissements doivent tenir compte de l'environnement. C'est la raison pour laquelle nos experts élaborent des stratégies d'investissement dans des entreprises qui agissent de façon responsable. Nous soutenons avec conviction et transparence les entreprises qui réussissent au moyen de pratiques durables.

CANDRIAM. INVESTING FOR TOMORROW.

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds y inclue la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.

Toute finance sera bientôt positive



Tout, dans notre monde, pousse, on le sait à la tyrannie de l'instant. Nous sommes, chacun dans nos vies, attirés en permanence par des informations nouvelles, souvent sans importance, et par des sollicitations de toutes natures, en général marchandes, qui nous éloignent de l'essentiel. Nous le sommes aussi comme consommateurs, comme travailleurs, et comme épargnants. Les hommes politiques en sont aussi victimes, soumis aux caprices de leurs électeurs, reflétés par des sondages d'opinion, dont la fonction est en général de mettre l'accent sur des sujets d'actualité, rarement sur des sujets de fonds.

Les entreprises sont soumises à la même dictature, obligées qu'elles sont de suivre les caprices de leurs consommateurs, et de leurs actionnaires. Et ceux-ci sont de plus en plus mobiles, flexibles, déloyaux, allant là où la rentabilité est la meilleure dans la milliseconde suivante. Un tel monde n'est pas durable. Il ne peut que courir à sa perte, à force de préférer sans cesse l'urgent à l'important. Non seulement pas durable écologiquement, mais aussi socialement, car il pousse à la concentration des revenus et des richesses, et à l'abandon des plus fragiles.

On en voit la manifestation la plus cruelle dans la façon dont sont délaissées les infrastructures : les ponts, les routes, les bâtiments publics sont souvent délabrés, même dans les pays les plus puissants du monde. L'Allemagne et les États-Unis en fournissant des exemples paroxystiques. Si l'on veut que cela change, il faudra que, chacun de nous, dans notre vie quotidienne, nous nous conduisions comme si chacun de nos gestes avaient un impact sur ce qui doit nous être le plus cher : le sort des générations futures.

Le sort de nos enfants. Et des enfants de nos enfants. Nous le faisons, en général, avec nos propres enfants, à qui nous aimons à sacrifier quelques plaisirs, ou dépenses personnelles, pour leur assurer la meilleure éducation possible. Nous devrions le faire pour tous les enfants du monde, parce que c'est d'eux que dépend la survie du monde, et la nôtre.

Pour y parvenir, dans ce monde où l'argent domine tout, rien ne serait plus important que de conduire, progressivement, la finance à devenir positive ; c'est-à-dire réussir à inciter les financiers, dans leur décision d'investir, à tenir compte des enjeux du long terme et pas seulement de la rentabilité la plus immédiate.

Cela commence à apparaître. On voit déjà des fonds d'investissements publics et certains grands fonds privés dire ouvertement que, parmi leurs critères d'investissement, il y aura désormais l'impact sur l'environnement des entreprises dans lesquelles elles participent. C'est un début. Et l'impressionnante campagne, qui démarre, lancée par les églises, à l'échelle mondiale, pour demander aux épargnants et aux financiers de sortir leur argent de toute entreprise produisant une énergie fossile pourra sans doute être considérée comme un moment historique. De même, beaucoup d'indicateurs de la responsabilité environnementale se développent que bien des entreprises s'efforcent de respecter.

Mais l'écologie n'est pas tout. Et pour qu'un monde soit durable, positif, il ne suffit pas qu'il ne soit pas nuisible au climat. Il faut aussi qu'il soit durable socialement, que la connaissance y soit une priorité majeure,

qu'il forme les nouvelles générations, que les femmes y aient toute leur place, que la démocratie y soit vivante, et que la méritocratie remplace le népotisme et la corruption. C'est cet ensemble qui forme la « positivité » du monde.

Pour aller plus loin, on peut donc rêver d'un monde où les épargnants choisissent où placer leur argent en fonction du caractère plus ou moins « positif » du véhicule financier qui leur est proposé. Et on peut espérer voir les entreprises mesurer leur « positivité », pour attirer des fonds d'investissement qui se seront engagés à n'investir que dans ces secteurs d'activité, améliorant la positivité de la collectivité.

La Fondation Positive Planet, et sa filiale, 'L'institut de l'Économie Positive', veulent aider tous les acteurs à agir en ce sens. Nous avons développé pour cela des « indices de positivité » qui mesurent en quoi une entreprise est durable socialement et écologiquement, au regard de plus de 40 critères. Nous avons aussi des indices de positivité des pays, et des territoires. Et nous sommes en train de développer, pour des grandes fondations, et pour des fonds d'investissement, des indices de positivité de leur portefeuille. Il faudra aussi que cela s'applique aux budgets nationaux, qui devront être capables de démontrer, année après année, en quoi ils servent l'intérêt des générations futures. Ce n'est que lorsque la finance mondiale aura compris que c'est son intérêt, même selon le seul critère de la rentabilité, que d'être positif, qu'on pourra dire que le sort des générations futures est entre de bonnes mains.

— Jacques ATTALI
Président de Positive Planet

L'ISR reste méconnu des épargnants français

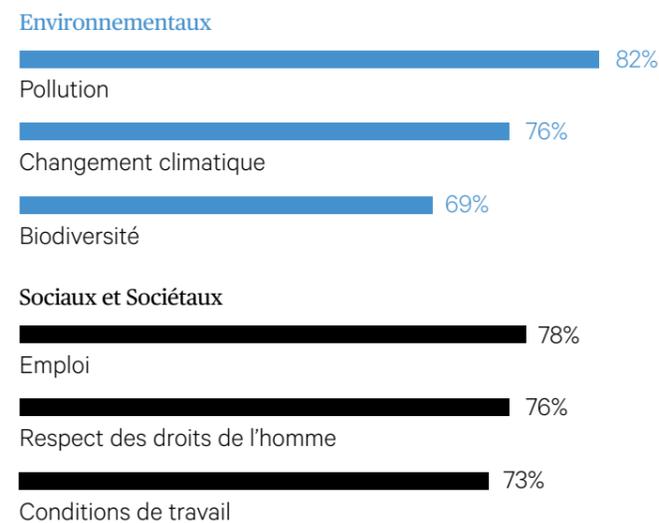
Alors que les Français sont une majorité à déclarer accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, ils ne sont qu'une fraction à avoir déjà investi dans un fonds ISR, selon une enquête réalisée pour le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'agence Vigeo Eiris.

La fièvre de l'investissement socialement responsable ne gagne toujours pas le grand public. Selon la dernière édition du sondage annuel « Les Français et l'Investissement responsable », commandé par le FIR et Vigeo Eiris, 6 sur 10 Français déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements, avec une attention particulière pour les sujets environnementaux, au premier rang desquels la pollution (82 %, contre 80 % en 2018), le changement climatique (76 % contre 71 %) et la biodiversité (69 % contre 64 %). Concernant les sujets sociaux et sociétaux, l'emploi (78 %), le respect des droits de l'homme (76 %) et les conditions de travail (73 %) composent les thématiques les plus plébiscitées.



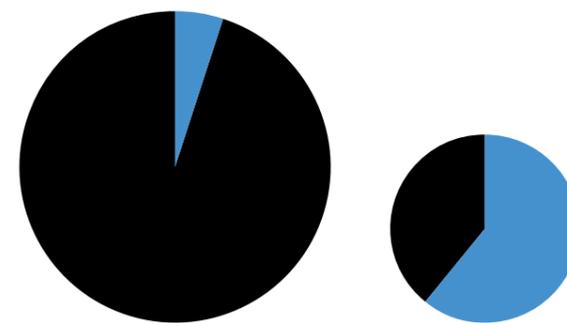
6 Français sur 10 déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements

Sujets prioritaires pour les Français...



Source : Sondage Ifop pour le FIR et Vigeo Eiris mené du 26 au 28 août auprès de 1006 français de 18 ans et plus

Pourtant, le concept d'ISR reste toujours largement méconnu chez les sondés, 61 % d'entre eux déclarant n'avoir jamais entendu parler de ce concept avant l'enquête. Pis, seuls 5 % des Français ont déjà investi dans un fonds ISR, en stagnation par rapport à 2018.



Seuls **5 %** des Français ont déjà investi dans un fonds ISR

61 % des Français déclarent n'avoir jamais entendu parler du concept avant l'enquête

En cause notamment, le défaut de promotion de ces produits de la part des établissements financiers, seulement 6 % des sondés déclarant s'être vu proposer de l'ISR par leur conseiller. Pourtant, c'est bien ce dernier qui demeure pour la majorité d'entre eux (55%) la source d'information privilégiée en termes d'ISR, devant les ONG/associations de consommateurs (11 %), les pouvoirs publics (10 %), les médias (10%), les proches (8%), les réseaux sociaux (4 %) ou encore les entreprises (2 %)

Source d'information privilégiée en termes d'ISR



Nous avons justement observé de très bons résultats sur les thématiques de l'eau, des pays en développement, de l'emploi et de l'entrepreneuriat féminin. Nous avons analysé les rendements sur 3 ans (2016 à 2018) et en 2019 du premier janvier à la fin juillet. Nous avons sélectionné les fonds présentant une performance remarquable par rapport à leurs pairs.

Encourager des entreprises situées dans des pays émergents est un choix gagnant en 2019. Les épargnants peuvent décider d'investir dans des entreprises se trouvant dans les pays émergents comme le proposent le fonds Nordea 1 Emerging Stars Equity Fund (Nordea IF) et le fonds Robeco Emerging Markets Equities (Robeco SAM). Il est également possible de choisir une zone géographique particulière : c'est le cas d'Alquity Latin America (Alquity IM), qui investit uniquement en Amérique du Sud dont 65,3% des investissements au Brésil, 12% au Mexique et 7,7% au Chili.

Ceux pour qui il est important de soutenir l'entrepreneuriat français peuvent choisir d'investir dans des fonds qui financent les sociétés françaises de petite ou moyenne capitalisation. ODDO avenir (ODDO AM) investit en France à 75,1% et est composé d'un minimum 70% de petite et moyenne capitalisation. Sa performance de 25,90% est la plus remarquable de notre étude.

Les performances des fonds soutenant la mixité en entreprise et l'entrepreneuriat féminin, démontrent l'avantage compétitif des entreprises s'engageant pour la mixité au sein de leur structure. RobecoSAM Global Gender Equality Impact Equities (Robeco SAM) et Amazone Euro Fund (Ferri Gestion) ont enregistré respectivement des progressions de 22,41% et 17,71%.

Enfin les fonds qui visent à favoriser la gestion de la ressource en eau - une question cruciale pour les années à venir - ciblent des entreprises qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur de l'eau : BNP PARIBAS Aqua (BNP) investit dans des entreprises multinationales bien connues telles que Georges Fischer, Suez ou encore Veolia environnement.

Les thématiques les plus prisées des épargnants sont aussi les plus rentables

Selon la dernière enquête Ifop pour le FIR et Vigeo Eiris, l'emploi, l'égalité homme-femme et l'environnement sont parmi les sujets qui tiennent le plus à cœur aux épargnants. L'investissement responsable et les fonds thématiques permettent justement d'épargner tout en contribuant à soutenir ces causes environnementales et sociales. C'est possible mais est-ce rentable ? Novafi.fr, portail de la nouvelle finance, s'est penché sur la rentabilité de 150 fonds actions couvrant les sujets préférés des français.

Soutenir les PME et les ETI	Juillet 2019	3 ans	Risque	
ODDO Avenir Oddo AM	25,90 %	2,13 %	5	
Talence Epargne utile Talence Gestion	19,30 %	-4,57 %	5	
RobecoSAM Global Small Cap Equities Robeco SAM	18,08 %	11,09 %	6	

Favoriser la mixité en entreprise	Juillet 2019	3 ans	Risque	
RobecoSAM Global Gender Equality Impact Equities Robeco SAM	22,41 %	18,52 %	5	
Amazone euro fund FerriGestion	17,71 %	-6,95 %	5	
AXA WF Framlington Women Empowerment Axa IM	10,67 %		5	

Favoriser la gestion de la ressource en eau	Juillet 2019	3 ans	Risque	
Pictet Water Pictet Funds	24,27 %	9,49 %	5	
BNP PARIBAS Aqua BNP	21,09 %	13,44 %	5	
RobecoSAM Sustainable Water fund RobecoSAM	19,85 %	12,47 %	5	

Encourager les entreprises les plus vertueuses des pays émergents	Juillet 2019	3 ans	Risque	
Nordea 1 Emerging Stars Equity Fund Nordea IF	19,52 %	12,72 %	6	
Robeco Emerging Markets Equities Robeco SAM	16,21 %	20,11 %	6	
Alquity Latin America Alquity IM	14,40 %	-7,23 %	6	

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Pour toute décision d'investissement, il est important de se rapprocher d'un conseiller financier afin de sélectionner un investissement correspondant à son profil de risque et à ses objectifs.

Mirova récompensée pour la qualité de sa gestion sur l'ensemble de sa gamme



www.mirova.com

La Corbeille d'Or Sociétés de gestion récompense une société de gestion sur la base des performances de sa gamme de fonds sur une année. Sa méthodologie repose sur une évaluation de l'offre de plus de 200 sociétés de gestion dont les fonds (actions, obligataires et diversifiés) sont effectivement proposés aux investisseurs particuliers. Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

MIROVA
Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS
Société anonyme – RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

Un affilié de **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS

UN COLLABORATEUR HEUREUX EST

- + CRÉATIF
- + IMPLIQUÉ
- + PERFORMANT



LE CAPITAL
HUMAIN,
PREMIER
VECTEUR DE
PERFORMANCE

NOUS INVESTISSONS DANS LES ENTREPRISES
QUI FAVORISENT L'ÉPANOUISSEMENT
DE LEURS COLLABORATEURS POUR CRÉER
DE LA VALEUR DURABLEMENT

SYCOMORE **HAPPY@WORK**

+32.4% depuis son lancement
en juillet 2015

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

PROFIL RENDEMENT / RISQUE

À risque plus faible,

À risque plus élevé,



Le fonds présente un risque de perte en capital.

Données au 31.07.2019. Part R. L'indicateur du fonds, l'Eurostoxx TR (dividendes réinvestis), affiche une performance de 18.5%. Compartiment de la Sycomore Fund Sicav, Luxembourg. Les performances antérieures au 04.11.2015 ont été réalisées par un fonds français identique, liquidé à cette date au profit du compartiment luxembourgeois ; le fonds français avait été créé le 06.07.2015. La performance du fonds peut s'expliquer en partie par les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des valeurs en portefeuille, sans que ceux-ci soient seuls déterminants de l'évolution de cette performance. Avant d'investir, consultez le document d'informations clés pour l'investisseur du fonds disponible sur notre site www.sycomore-am.com